



*Empowered lives.
Resilient nations.*

INVITATION A SOUMISSIONNER

Recrutement d'un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études (international ou national) pour l'élaboration de la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le domaine de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en Tunisie

RFP No. : RFP 2020-01
Projet : Appui à la NDC

Pays : Tunisie

Publié le : 28 February 2020

Sommaire

Section 1. Lettre d'Invitation.....	4
Section 2. Instruction aux soumissionnaires	5
A. DISPOSITIONS GENERALES 5	
1. Introduction	5
2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité	5
3. Eligibilité	6
4. Conflit d'Intérêts	6
B. Invitation à soumissionner (RFP) 7	
5. Considerations Générales	7
6. Coût de préparation de la proposition	7
7. Langues	7
8. Documents à considérer dans la soumission	7
9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	7
10. Format et contenu de la proposition technique	7
11. Proposition Financière	8
12. Garantie de soumission	8
13. Devises	8
14. Joint Venture, Consortium or Association	8
15. Proposition Unique	9
16. Période de Validité de la Proposition	10
17. Extension de la Période de Validité de la Proposition	10
18. Clarification des propositions	10
19. Modification des Propositions	10
20. Proposition Alternative	11
21. Conférence préparatoire	11
C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS 11	
22. Soumission	11
23. Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives	13
24. Retrait, substitution et modification des propositions	13
25. Ouverture des propositions	13
D. Evaluation des propositions 14	
26. Confidentialité	14
27. Evaluation des propositions	14
28. Examen préliminaire	14
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14
30. Evaluation des propositions techniques et financières	15
31. Vérifications nécessaires	15

32.	Clarification des propositions	16
33.	Réactivité de la proposition	16
34.	Non-conformités, erreurs et omissions réparables.....	16
E.	Adjudication du contrat	17
35.	Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition.....	17
36.	Critères d'attribution	17
37.	Debriefing	17
38.	Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication	17
39.	Signature du contrat	17
40.	Type de contrat et conditions générales.....	17
41.	Garantie de performance.....	18
42.	Garantie bancaire pour les avances.....	18
43.	Domages et intérêts.....	18
44.	Dispositions relatives au paiement	18
45.	Plainte des fournisseurs	18
46.	Autres dispositions.....	18
Section 3. Fiche Technique.....		20
Section 4. Critère d'évaluation.....		23
Section 5. Termes de Référence		25
Section 6 : Formulaires de soumission / Liste de contrôle		42
Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique		43
Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire		45
Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association		47
Form D : Formulaire de qualification		49
Form E : Formulaire de la proposition technique		51
Form F : Formulaire de soumission de proposition financière		58
Form G : Formulaire de proposition financière		1

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente invitation à soumissionner (RFP) relative à l'objet sus-référencé.

Cette invitation à soumissionner inclut les documents suivants ainsi que les conditions générales relatives aux contrats insérés dans la Fiche Technique (FT) :

- Section 1: Lettre d'Invitation
- Section 2: Instruction aux soumissionnaires
- Section 3: Fiche technique (FT)
- Section 4: Critères d'évaluation
- Section 5: Terms of Reference
- Section 6: Formulaire de soumission à renvoyer
 - Form A: Formulaire de soumission technique
 - Form B: Formulaire d'informations sur le soumissionnaire
 - Form C: Formulaire d'informations pour les Joint Venture/Consortium/Association
 - Form D: Formulaire de qualification
 - Form E: Format de proposition technique
 - Form F: Formulaire de soumission financière
 - Form G: Format de proposition financière

Si vous êtes intéressé à soumettre une proposition en réponse à cet RFP, veuillez préparer votre proposition conformément aux exigences et à la procédure énoncées dans le présent document et la soumettre avant la date limite pour la soumission des propositions figurant dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception du présent RFP en envoyant un courriel à [procurement.tn@undp.org], en indiquant si vous avez l'intention de soumettre une proposition. Vous pouvez également utiliser la fonction "Accept Invitation" du système eTendering, le cas échéant. Cela vous permettra de recevoir des modifications ou des mises à jour du présent RFP. Si vous avez besoin de plus de précisions, veuillez communiquer avec la ou les personnes-ressources identifiées dans la fiche de données de soumission ci-jointe comme point de contact pour toute question sur ce RFP.

Le PNUD attend votre proposition avec impatience et vous remercie d'avance de votre intérêt pour les opportunités d'achat du PNUD.

Préparé par :

Approuvé par:

Name: Myriam Hermassi
Titre: Associée aux Achats
Date: **February 11, 2020**

Name: Leila Debbabi
Titre: Associée aux achats
Date: **February 28, 2020**

SECTION 2. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<p><i>1. Introduction</i></p>	<p>1.1 Les soumissionnaires doivent respecter toutes les exigences de la présente RFP, y compris les modifications écrites du PNUD. Cette RFP est menée conformément aux Politiques et Procédures du Programme et des Opérations du PNUD (POPP) sur les Contrats et les Acquisitions qui peuvent être consultées à l'adresse suivante :</p> <p>https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d</p> <p>1.2 Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne constitue ni n'implique l'acceptation de la proposition par le PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de cette RFP.</p> <p>1.3 Dans le cadre de la soumission, il est souhaitable que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Marché mondial des Nations Unies (UNGM) (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut toujours soumettre une offre même s'il n'est pas enregistré auprès de l'UNGM. Cependant, si le soumissionnaire est sélectionné pour l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit s'inscrire à l'UNGM avant la signature du contrat.</p>
<p><i>2. Fraude et Corruption, Cadeaux et Hospitalité</i></p>	<p>2.1 Le PNUD applique strictement une politique de tolérance zéro sur les pratiques proscrites, y compris la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique, et contraint les soumissionnaires à respecter les normes d'éthique les plus strictes. La politique anti-fraude du PNUD peut être consultée sur http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html#anti</p> <p>2.2 Les soumissionnaires / vendeurs n'offriront aucun cadeau ou hospitalité aux membres du personnel du PNUD, y compris les voyages récréatifs à des événements sportifs ou culturels, les parcs à thème ou les offres de vacances, le transport ou les invitations aux déjeuners ou dîners extravagants.</p> <p>2.3 En application de cette politique, le PNUD :</p> <p>(a) rejettera une proposition s'il détermine que le soumissionnaire sélectionné s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition pour le contrat en question ;</p> <p>(b) déclarera un fournisseur inéligible, indéfiniment ou pour une période déterminée, à l'attribution d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le vendeur s'est livré à des pratiques frauduleuses durant la compétition ou en exécutant un Contrat du PNUD.</p> <p>2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, qui peut être trouvé à l'adresse suivante : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf</p>

<p>3. <i>Eligibilité</i></p>	<p>3.1 Un fournisseur ne devrait pas être suspendu, exclu ou autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs sont donc tenus de divulguer au PNUD s'ils sont soumis à une sanction ou à une suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>3.2 Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses employés, coentrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, fournisseurs et / ou employés respectent les critères d'admissibilité établis par le PNUD.</p>
<p>4. <i>Conflit d'Intérêts</i></p>	<p>4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter les conflits avec d'autres affectations ou leurs propres intérêts, et agir sans considération pour les travaux futurs. Les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation quant à la généralité de ce qui précède, les soumissionnaires et l'un ou l'autre de leurs affiliés seront considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une ou plusieurs parties dans ce processus de sollicitation, s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou à l'une de ses filiales qui a été engagée par le PNUD pour fournir des services pour la conception, les spécifications, les termes de référence, l'analyse / estimation des coûts et d'autres documents destinés à être utilisés pour l'acquisition des biens et services dans le cadre de ce processus de sélection ; b) Ont participé à la préparation et / ou à la conception du programme / projet lié aux services demandés dans le cadre du présent RFP ; ou c) Sont jugés en conflit pour toute autre raison, telle qu'établie par le PNUD ou à la discrétion du PNUD. En cas d'incertitude quant à l'interprétation d'un conflit d'intérêts potentiel, les soumissionnaires doivent divulguer au PNUD et demander au PNUD de confirmer s'il existe ou non un tel conflit. <p>4.2 De même, les soumissionnaires doivent divulguer dans leur proposition leur connaissance des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, dirigeants, directeurs, actionnaires contrôlants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel clé sont des membres de la famille du personnel du PNUD impliqués dans les fonctions d'approvisionnement et / ou le gouvernement du pays ou un partenaire bénéficiaire de cet RFP ; et b) Toutes les autres circonstances pouvant mener à des conflits d'intérêts réels ou perçus, à des pratiques de collusion ou à des pratiques de concurrence déloyale. <p>La non divulgation d'une telle information peut entraîner le rejet de la proposition ou des propositions affectées par cette dernière.</p> <p>4.3 L'éligibilité des soumissionnaires appartenant en totalité ou en partie au</p>

	gouvernement sera subordonnée à l'évaluation et à l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que l'enregistrement, l'exploitation et la gestion en tant qu'entreprise indépendante, l'étendue de la propriété / les subventions, le mandat et l'accès potentiel à l'information dans le cadre de cet RFP entre autres. Les conditions qui peuvent entraîner un avantage indu contre d'autres soumissionnaires peuvent entraîner le rejet éventuel de la proposition.
B. Invitation à soumissionner (RFP)	
5. Considerations Générales	<p>5.1 Lors de la préparation de la proposition, le soumissionnaire doit examiner la demande de propositions en détail. Les lacunes importantes dans la fourniture de l'information demandée dans le RFP peuvent entraîner le rejet de la proposition.</p> <p>5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou des omissions dans le RFP. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit informer le PNUD.</p>
6. Coût de préparation de la proposition	6.1 Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à la préparation et / ou à la soumission de la proposition, que sa proposition ait été sélectionnée ou non. Le PNUD ne sera pas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou le résultat du processus d'achat.
7. Langues	7.1 La proposition, ainsi que toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, doit être rédigée dans la (les) langue (s) spécifiée (s) dans la FT.
8. Documents à considérer dans la soumission	<p>8.1 La proposition doit comprendre les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les documents établissant l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Proposition technique c) proposition financière ; d) la garantie de soumission, si requise dans la FT ; e) Toute pièce jointe et / ou annexe à la proposition.
9. Documents établissant l'éligibilité et la qualification des soumissionnaires	9.1 Le soumissionnaire doit fournir une preuve documentaire de son statut de fournisseur admissible et qualifié, en utilisant les formulaires prévus à la section 6 et en fournissant les documents requis dans ces formulaires. Pour attribuer un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées à la satisfaction du PNUD.
10. Format et contenu de la proposition technique	<p>10.1 Le soumissionnaire est tenu de soumettre une proposition technique en utilisant les formulaires standard et les modèles fournis à la section 6 du RFP.</p> <p>10.2 La proposition technique ne doit inclure aucun prix ou information financière. Une proposition technique contenant des informations financières importantes peut être déclarée non recevable.</p> <p>10.3 Les échantillons d'articles, lorsque requis selon la section 5, doivent être fournis dans les délais spécifiés et sauf indication contraire du PNUD, sans frais pour le PNUD</p>

	<p>10.4 Lorsque cela est applicable et requis conformément à la section 5, le soumissionnaire doit décrire le programme de formation nécessaire disponible pour l'entretien et l'exploitation des services et / ou de l'équipement offerts ainsi que le coût pour le PNUD. Sauf indication contraire, cette formation ainsi que le matériel de formation doivent être fournis dans la langue de l'offre, comme indiqué dans la FT.</p>
<p><i>11. Proposition Financière</i></p>	<p>11.1 The Financial Proposal shall be prepared using the Standard Form provided in Section 6 of the RFP. It shall list all major cost components associated with the services, and the detailed breakdown of such costs.</p> <p>11.2 Any output and activities described in the Technical Proposal but not priced in the Financial Proposal, shall be assumed to be included in the prices of other activities or items, as well as in the final total price.</p> <p>11.3 Prices and other financial information must not be disclosed in any other place except in the financial proposal.</p>
<p><i>12. Garantie de soumission</i></p>	<p>12.1 Une garantie de soumission, si exigée par la FT, doit être fournie selon le montant et la forme indiqués dans la FT. La garantie de soumission est valable jusqu'à trente (30) jours après la date limite de validité de la proposition.</p> <p>12.2 La garantie de soumission doit être incluse avec la proposition technique. Si la garantie de soumission est exigée par la demande de propositions mais ne figure pas avec la proposition technique, la proposition doit être rejetée.</p> <p>12.3 Si le montant de la Garantie de soumission ou sa période de validité est inférieur à ce qui est requis par le PNUD, le PNUD rejette la Proposition</p> <p>12.4 Dans le cas où une soumission électronique est autorisée dans la FT, les soumissionnaires doivent inclure une copie de la garantie dans leur proposition et l'original de la Garantie de soumission doit être envoyé par messagerie ou remise en main propre conformément aux instructions de la FT.</p>
<p><i>13. Devises</i></p>	<p>13.1 Tous les prix doivent être indiqués dans la ou les devises indiquées dans la FT. Lorsque les Propositions sont établies dans des devises différentes, à des fins de comparaison de toutes les Propositions :</p> <p>a) Le PNUD convertira la monnaie mentionnée dans la proposition dans la devise de prédilection du PNUD, conformément au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le dernier jour de la soumission des propositions ; et</p> <p>b) Si le PNUD sélectionne une proposition d'attribution libellée dans une devise différente de la devise de préférence de la FT, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans la devise du PNUD, en utilisant la méthode de conversion spécifiée ci-dessus.</p>
<p><i>14. Joint Venture, Consortium or</i></p>	<p>14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association pour la proposition, ils doivent confirmer dans leur proposition que: (i) ils ont désigné une partie</p>

<p><i>Association</i></p>	<p>pour agir en tant que entité chef de file, dûment habilitée à lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association, ce qui doit être attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec la proposition; et (ii) si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre le PNUD et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités membres composant la coentreprise.</p> <p>14.2 Après la date limite de soumission de la proposition, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut être modifiée sans le consentement écrit préalable du PNUD.</p> <p>14.3 L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux dispositions de la clause 9 ci-dessus en ce qui concerne la soumission d'une seule proposition.</p> <p>14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chaque entité dans la coentreprise pour satisfaire aux exigences du RFP, tant dans la proposition que dans la coentreprise, le consortium ou l'accord d'association. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises à l'évaluation d'éligibilité et de qualification par le PNUD.</p> <p>14.5 Une coentreprise, un consortium ou une association présentant ses antécédents et son expérience devrait clairement distinguer :</p> <p>a) Ceux qui ont été entrepris conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et</p> <p>b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association.</p> <p>14.6 Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant en privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des sociétés membres ne peuvent être revendiqués comme l'expérience de l'entreprise commune, du consortium ou de l'association ou de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par experts eux-mêmes dans leur présentation de leurs qualifications individuelles.</p> <p>14.7 La JV, le consortium ou les associations sont encouragés à répondre à des exigences multisectorielles de grande valeur lorsque le spectre d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une même entreprise.</p>
<p><i>15. Proposition Unique</i></p>	<p>15.1 Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) doit soumettre une seule proposition, soit en son nom propre, soit dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>15.2 Les propositions soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus doivent toutes être rejetées si elles présentent l'une des caractéristiques suivantes :</p> <p>a) ils ont en commun au moins un associé, un administrateur ou un actionnaire majoritaire ; ou</p> <p>b) l'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou</p> <p>c) ils ont le même représentant légal aux fins du présent RFP ; ou</p>

	<p>d) ils ont une relation entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, qui les met en mesure d'avoir accès à l'information ou à l'influence sur la proposition d'un autre soumissionnaire concernant ce processus de RFP ;</p> <p>e) ils sont des sous-traitants de la proposition de l'autre soumissionnaire ou si un sous-traitant d'une proposition autre soumet également une proposition sous son nom en tant que soumissionnaire principal ; ou</p> <p>f) certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une proposition reçue pour ce processus de RFP. Cette condition relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants étant inclus dans plus d'une proposition.</p>
<p><i>16. Période de Validité de la Proposition</i></p>	<p>16.1 Les propositions restent valables pour la période spécifiée dans la FT, à compter de la date limite de soumission des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée par le PNUD et être déclarée non recevable.</p> <p>16.2 Au cours de la période de validité de la proposition, le soumissionnaire doit maintenir sa proposition originale sans aucun changement, y compris la disponibilité du personnel clé, les tarifs proposés et le prix total.</p>
<p><i>17. Extension de la Période de Validité de la Proposition</i></p>	<p>17.1 Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de la proposition, le PNUD peut demander aux soumissionnaires de prolonger la période de validité de leurs propositions. La demande et les réponses doivent être faites par écrit et doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la proposition.</p> <p>17.2 Si le soumissionnaire accepte de prolonger la validité de sa proposition, celle-ci doit être faite sans aucun changement dans la proposition originale.</p> <p>17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la validité de sa proposition et, dans ce cas, cette proposition ne sera pas évaluée davantage.</p>
<p><i>18. Clarification des propositions</i></p>	<p>18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur les documents du RFP au plus tard à la date indiquée dans la FT. Toute demande de clarification doit être envoyée par écrit de la manière indiquée dans la FT. Si les demandes sont envoyées en dehors du canal spécifié, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, le PNUD n'a aucune obligation de répondre ou de confirmer que la requête a été officiellement reçue.</p> <p>18.2 Le PNUD fournira les réponses aux clarifications par la méthode spécifiée dans la FT.</p> <p>18.3 Le PNUD s'efforcera de fournir rapidement des réponses aux éclaircissements, mais tout retard dans cette réponse n'obligera pas le PNUD à reporter la date de soumission des Propositions, à moins que le PNUD n'estime qu'une telle prolongation est justifiée et nécessaire.</p>
<p><i>19. Modification des Propositions</i></p>	<p>19.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, le PNUD peut, pour une raison quelconque, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier le RFP sous la forme d'un addendum à ce dernier. Les modifications seront mises à la disposition de tous</p>

	<p>les soumissionnaires éventuels.</p> <p>19.2 Si la modification est substantielle, le PNUD peut prolonger la date limite de soumission de la proposition afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour incorporer la modification dans leurs propositions.</p>
<p>20. <i>Proposition Alternative</i></p>	<p>20.1 Sauf indication contraire dans la FT, les propositions alternatives ne seront pas considérées. Si la soumission d'une proposition alternative est autorisée par la FT, un soumissionnaire peut soumettre une proposition alternative, mais seulement s'il soumet également une proposition conforme aux exigences du RFP. Le PNUD ne considérera que la proposition alternative proposée par le soumissionnaire dont la proposition conforme est la plus élevée selon la méthode d'évaluation spécifiée. Lorsque les conditions d'acceptation sont remplies ou que les justifications sont clairement établies, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'une proposition alternative.</p> <p>20.2 Si des propositions multiples / alternatives sont soumises, elles doivent être clairement marquées comme "Proposition principale" et "Proposition alternative"</p>
<p>21. <i>Conférence préparatoire</i></p>	<p>21.1 Le cas échéant, une conférence du soumissionnaire aura lieu à la date, à l'heure et au lieu précisés dans la FT. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, la non-participation ne doit pas entraîner la disqualification d'un soumissionnaire intéressé. Les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires seront diffusés sur le site Web de l'approvisionnement et partagés par courriel ou sur la plateforme e-Tendering, comme indiqué dans la FT. Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne doit modifier les modalités et conditions du RFP, à moins d'être expressément incorporées dans les procès-verbaux de la conférence des soumissionnaires ou émises / affichées comme une modification au RFP.</p>
<p>C. SOUMISSION ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS</p>	
<p>22. <i>Soumission</i></p>	<p>22.1 Le soumissionnaire doit soumettre une proposition dûment signée et complète comprenant les documents et les formulaires conformément aux exigences de la FT. La soumission doit être faite de la manière spécifiée dans la FT.</p> <p>22.2 La proposition doit être signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant l'autorisation délivrée par le représentant légal de l'entité soumissionnaire ou d'une procuration accompagnant la proposition.</p> <p>22.3 Les soumissionnaires doivent savoir que le simple fait de soumettre une proposition implique en soi que le soumissionnaire accepte entièrement les conditions générales du contrat du PNUD.</p>
<p>Dépôt Manuel</p>	<p>22.4 Le dépôt de la proposition (manuelle) par messenger ou remise en main propre autorisée ou spécifiée dans la FT sera régie comme suit :</p> <p>a) La Proposition signée doit être marquée « Original », et ses copies doivent être marquées « Copie » selon le cas. Le nombre de copies est indiqué dans la FT. Toutes les copies doivent être uniquement faites à partir de l'original</p>

<p>Soumission par email</p>	<p>signé. S'il y a des divergences entre l'original et les copies, l'original prévaudra.</p> <p>b) Les enveloppes de la proposition technique et de la proposition financière DOIVENT ÊTRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉES et chacune d'elles doit être soumise individuellement et clairement identifiée à l'extérieur comme « PROPOSITION TECHNIQUE » ou « PROPOSITION FINANCIÈRE », selon le cas. Chaque enveloppe DOIT indiquer clairement le nom du soumissionnaire. Les enveloppes extérieures doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Porter le nom et l'adresse du soumissionnaire ; ii. S'adresser au PNUD comme indiqué dans la FT ; iii. Porter un avertissement qui stipule « Ne pas être ouvert avant l'heure et la date de l'ouverture de la proposition » comme spécifié dans la FT. <p>Si les enveloppes et les paquets avec la proposition ne sont pas scellés et marqués comme requis, le PNUD n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement, la perte, ou l'ouverture prématurée de la proposition.</p>
<p>Soumission eTendering</p>	<p>22.5 L'envoi de courrier électronique s'il est autorisé ou spécifié dans la FT sera régi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts. La proposition financière est cryptée avec des mots de passe différents et clairement étiquetés. Les fichiers doivent être envoyés à l'adresse e-mail dédiée spécifiée dans la FT ; c) Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. L'absence de mot de passe valide peut entraîner le rejet de la proposition. <p>22.6 La soumission électronique par eTendering, si elle est autorisée ou spécifiée dans la FT, est régie comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques qui font partie de la proposition doivent être conformes au format et aux exigences indiqués dans la FT; b) La proposition technique et les dossiers de proposition financière doivent être complètement distincts et chacun d'eux doit être téléchargé individuellement et clairement étiqueté. c) Le fichier de proposition financière doit être chiffré avec un mot de passe afin qu'il ne puisse pas être ouvert ni visualisé tant que le mot de passe n'est pas fourni. Le mot de passe pour l'ouverture de la proposition financière ne doit être fourni qu'à la demande du PNUD. Le PNUD ne demandera le mot de passe qu'aux soumissionnaires dont la proposition technique a été jugée techniquement réactive. Le défaut de fournir le mot de passe correct peut

	<p>entraîner le rejet de la proposition.</p> <p>d) Les documents qui doivent être sous forme originale (p. ex., sécurité des soumissions, etc.) doivent être envoyés par messenger ou par livraison manuelle conformément aux instructions de la FT.</p> <p>e) Des instructions détaillées sur la façon de soumettre, de modifier ou d'annuler une offre dans le système eTendering sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du système eTendering et les vidéos d'instruction disponibles sur ce lien:</p> <p>http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Operations/Procurement/Business/Procurement-notice/Resource/</p>
<p>23. <i>Date limite pour la soumission des propositions et propositions tardives</i></p>	<p>23.1 Les propositions complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans la FT. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue par le PNUD.</p> <p>23.2 Le PNUD n'examinera aucune proposition soumise après la date limite pour la soumission des propositions.</p>
<p>24. <i>Retrait, substitution et modification des propositions</i></p>	<p>24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition après qu'elle ait été soumise à tout moment avant la date limite de présentation.</p> <p>24.2 Soumissions manuelles et par courriel: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en envoyant un avis écrit au PNUD dûment signé par un représentant autorisé, et doit inclure une copie de l'autorisation (ou une procuration). La substitution ou modification correspondante de la proposition, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit respectif. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que spécifié pour la soumission des propositions, en les marquant clairement comme «retrait» «substitution» ou «modification» .</p> <p>24.3 eTendering: un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier sa proposition en annulant, en éditant et en présentant de nouveau la proposition directement dans le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de bien suivre les instructions du système, de modifier et de soumettre une proposition de remplacement ou de modification au besoin. Des instructions détaillées sur la façon d'annuler ou de modifier une proposition directement dans le système sont fournies dans le Guide de l'utilisateur du soumissionnaire et des vidéos d'instruction.</p> <p>24.4 Les propositions demandées à être retirées sont retournées non ouvertes aux soumissionnaires (uniquement pour les soumissions manuelles), sauf si l'offre est retirée après l'ouverture de la soumission.</p>
<p>25. <i>Ouverture des propositions</i></p>	<p>25.1 Il n'y a pas d'ouverture d'offre publique pour les RFP. Le PNUD ouvre les propositions en présence d'un Comité spécial formé par le PNUD, composé d'au moins deux (2) membres. Dans le cas d'un appel d'offres électronique, les</p>

	soumissionnaires recevront une notification automatique une fois leur proposition ouverte.
D. Evaluation des propositions	
26. Confidentialité	<p>26.1 Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des propositions, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication du marché, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication du contrat retenu.</p> <p>26.2 Tout effort effectué par un soumissionnaire ou une personne au nom du soumissionnaire pour influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des propositions ou des décisions d'adjudication de contrat peut, à la décision du PNUD, entraîner le rejet de sa proposition et peut être soumis à l'application de procédures de sanctions des vendeurs du PNUD.</p>
27. Evaluation des propositions	<p>27.1 Il n'est pas permis au soumissionnaire de modifier ou de modifier sa proposition après la date limite de présentation de la proposition, sauf dans les cas prévus à l'article 24 du présent RFP. Le PNUD mènera l'évaluation uniquement sur la base des propositions techniques et financières présentées.</p> <p>27.2 L'évaluation des propositions est faite des étapes suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire b) Admissibilité minimale et qualification (si la préqualification n'est pas faite) c) Évaluation des propositions techniques d) Évaluation des propositions financières
28. Examen préliminaire	<p>28.1 Le PNUD examine les propositions pour déterminer si elles sont complètes en ce qui concerne les exigences minimales documentaires, si les documents ont été dûment signés, et si les propositions sont généralement en ordre, parmi d'autres indicateurs qui peuvent être utilisés à cette étape. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute proposition à ce stade.</p>
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	<p>29.1 L'admissibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en fonction des exigences minimales d'admissibilité et de qualification énoncées à la section 4 (critères d'évaluation).</p> <p>29.2 En termes généraux, les vendeurs qui satisfont aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés:</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Ils ne sont pas inclus dans la liste des terroristes et des financiers terroristes du Conseil de sécurité de l'ONU 1267/1989, ainsi que dans la liste des vendeurs inéligibles du PNUD; b) Ils ont une bonne réputation financière et ont accès à des ressources financières suffisantes pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants, c) Ils possèdent l'expérience, l'expertise technique, la capacité de production, le cas échéant, les certifications de qualité, les procédures d'assurance de

	<p>la qualité et autres ressources applicables à la prestation des services requis;</p> <p>d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux conditions générales de contrat du PNUD;</p> <p>e) Ils n'ont pas d'antécédents réguliers de décisions arbitrales à l'encontre du soumissionnaire; et ...</p> <p>f) Ils ont un dossier de performance opportune et satisfaisante avec leurs clients.</p>
<p>30. <i>Evaluation des propositions techniques et financières</i></p>	<p>30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les propositions techniques en fonction de leur réceptivité aux termes de référence et d'autres documents de la RFP, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points spécifiés dans la section 4 (Critères d'évaluation). Une proposition est rendue irrecevable à l'étape de l'évaluation technique si elle ne parvient pas à obtenir la note technique minimale indiquée dans la FT. Si nécessaire et s'il est indiqué dans la FT, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement réceptifs à présenter une présentation relative à leurs propositions techniques. Les conditions de la présentation doivent être fournies dans le document de soumission, le cas échéant.</p> <p>30.2 Dans la deuxième étape, seules les propositions financières des soumissionnaires qui obtiennent la note technique minimale seront ouvertes à l'évaluation. Les propositions financières correspondant à des propositions techniques qui ont été non retenues ne seront pas ouvertes et, dans le cas d'une soumission manuelle, seront retournées aux soumissionnaires non ouvertes. Pour les propositions par courriel et les soumissions électroniques, le PNUD ne demandera pas le mot de passe des propositions financières des soumissionnaires dont la proposition technique n'a pas été jugée recevable.</p> <p>30.3 La méthode d'évaluation qui s'applique à la présente RFP doit être celle indiquée dans la FT, qui peut être l'une ou l'autre des deux (2) méthodes possibles, comme suit: (a) la méthode la moins chère qui sélectionne la proposition financière la plus basse évaluée des soumissionnaires techniquement réceptifs; (b) la méthode de cotation combinée qui sera fondée sur une combinaison de la note technique et financière.</p> <p>30.4 Lorsque la FT spécifie une méthode de cotation combinée, la formule de cotation des propositions sera la suivante:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <p><u>Evaluation de la proposition technique (PT)</u></p> <p>PT Score = (Score Total Obtenu pour la proposition / Score Maximal possible pour la PT) x 100</p> <p><u>Evaluation de la proposition financière (PF):</u></p> <p>PF Score = (Offre au prix le plus bas / Prix de l'offre concernée) x 100</p> <p><u>Score total combiné</u></p> <p>Score combiné = (PT Score) x (pondération de la PT, ex. 70%) + (PF Score) x (Pondération de la PF ,ex 30%)</p> </div>
<p>31. <i>Vérifications</i></p>	<p>31.1 Le PNUD se réserve le droit d'entreprendre un exercice de vérifications</p>

<p><i>nécessaires</i></p>	<p>nécessaires, également appelé post-qualification, visant à déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, mais ne doit pas être limité à, tout ou n'importe quelle combinaison des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des renseignements fournis par le soumissionnaire; b) Validation de l'étendue de la conformité aux exigences de la RFP et aux critères d'évaluation fondés sur ce qui a été trouvé jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant compétence sur le soumissionnaire, ou avec des clients antérieurs, ou toute autre entité qui a peut-être fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références avec les clients précédents sur la performance des travaux en cours ou des contrats terminés, y compris les inspections physiques des œuvres antérieures, si nécessaire; e) Inspection physique des bureaux du soumissionnaire, des succursales ou d'autres lieux où l'entreprise se transforme, avec ou sans préavis au soumissionnaire; f) Autres moyens que le PNUD peut juger appropriés, à tout moment dans le cadre du processus de sélection, avant l'adjudication du marché.
<p><i>32. Clarification des propositions</i></p>	<p>32.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire de clarifier sa proposition.</p> <p>32.2 La demande de clarification et la réponse du PNUD sont présentées par écrit et aucune modification des prix ou du contenu de la proposition n'est demandée, offerte ou permise, sauf pour fournir des éclaircissements, et confirmer la correction de toute erreur arithmétique découverte par le PNUD dans l'évaluation des propositions, conformément à la RFP.</p> <p>32.3 Toute clarification non sollicitée présentée par un soumissionnaire à l'égard de sa proposition, qui n'est pas une réponse à une demande du PNUD, n'est pas prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des propositions.</p>
<p><i>33. Réactivité de la proposition</i></p>	<p>33.1 La détermination du PNUD quant à la réactivité d'une proposition sera basée sur le contenu de la proposition elle-même. Une proposition substantiellement réactive est celle qui est conforme à tous les termes, conditions, Tor et autres exigences de la RFP sans déviation matérielle, réserve ou omission.</p> <p>33.2 Si une proposition n'est pas substantiellement réactive, elle est rejetée par le PNUD et ne peut par la suite être réadaptée par le soumissionnaire en corrigeant l'écart matériel, la réserve ou l'omission.</p>
<p><i>34. Non-conformités, erreurs et omissions réparables</i></p>	<p>34.1 À condition qu'une proposition soit substantiellement réactive, le PNUD peut renoncer à toute non-conformité ou omission dans la proposition qui, de l'avis du PNUD, ne constitue pas une déviation matérielle.</p> <p>34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de soumettre, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour rectifier les non-conformités ou les omissions non matérielles dans la proposition relative aux exigences en matière de documentation. Cette omission ne peut être liée à aucun aspect du prix de la proposition. L'omission du soumissionnaire de se conformer à la demande peut entraîner le rejet de sa proposition.</p> <p>34.3 Pour la proposition financière qui a été ouverte, le PNUD doit vérifier et corriger</p>

	<p>les erreurs arithmétiques comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'il y a une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne qui est obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total de la ligne est corrigé, sauf si, de l'avis du PNUD, il y a une erreur évidente ou le point décimal du prix unitaire; dans ce cas, le total de la ligne de facturation, tel qu'il est cité, régit et le prix unitaire est corrigé; b) S'il y a une erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé; Et c) S'il y a divergence entre les mots et les chiffres, le montant en mots prévaudra, à moins que le montant exprimé en mots ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. d) Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs commises effectuée par le PNUD, sa proposition est rejetée.
E. Adjudication du contrat	
35. <i>Droit d'accepter, rejeter, une ou toute proposition</i>	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, de rendre l'une ou l'ensemble des propositions non recevables, et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'adjudication du marché, sans encourir de responsabilité, ni obligation d'informer le (s) soumissionnaire (s) concerné (s) du motif de l'action du PNUD. Le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre la moins chère.
36. <i>Critères d'attribution</i>	36.1 Avant l'expiration de la validité de la proposition, le PNUD attribuera le marché au soumissionnaire qualifié en fonction des critères d'attribution indiqués dans la FT.
37. <i>Debriefing</i>	37.1 Dans le cas où un soumissionnaire n'a pas été retenu, le soumissionnaire peut demander un débriefing du PNUD. L'objectif du débriefing est de discuter des points forts et des faiblesses de la présentation du soumissionnaire, afin d'aider le soumissionnaire à améliorer ses futures propositions de possibilités d'approvisionnement du PNUD. Le contenu des autres propositions et la façon dont ils se comparent à la présentation du soumissionnaire ne seront pas discutés.
38. <i>Droit de modifier les exigences au moment de l'adjudication</i>	38.1 Au moment de l'adjudication du marché, le PNUD se réserve le droit de varier la quantité de services et/ou de marchandises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de l'offre totale, sans modification du prix unitaire ou d'autres conditions.
39. <i>Signature du contrat</i>	39.1 Dans les quinze (15) jours suivant la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu doit signer et dater le contrat et le renvoyer au PNUD. L'omission de le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'adjudication, et la confiscation de la garantie de la proposition, le cas échéant, et sur quel événement, le PNUD peut attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou demander de nouvelles propositions.
40. <i>Type de contrat et conditions</i>	40.1 Les types de contrat à signer et les conditions générales du contrat du PNUD applicables, telles que spécifiées dans la FT, sont accessibles à l'adresse : http://www.undp.org/content/UNDP/en/Home/Procurement/Business/How-

<i>générales</i>	We-Buy.html
41. <i>Garantie de performance</i>	41.1 Une garantie de performance, si elle est requise dans la FT, doit être fournie dans le montant indiqué dans la FT et suivant le formulaire disponible à l'adresse https://Popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?SourceDoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/public/PSU_Solicitation_Performance%20Guarantee%20Form.docx & action dans les quinze (15) jours suivant la signature du contrat par les deux parties. Lorsqu'une garantie de performance est requise, la réception de la garantie de performance par le PNUD est une condition pour rendre le contrat effectif.
42. <i>Garantie bancaire pour les avances</i>	42.1 Sauf lorsque les intérêts du PNUD l'exigent, il est préférable que le PNUD ne fasse aucun paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements sans avoir reçu de résultats). Si un paiement anticipé est autorisé selon la FT, et dépasse 20% du prix total du contrat, ou USD 30 000, selon la valeur la moins élevée, le soumissionnaire doit soumettre une garantie bancaire dans le montant total du paiement anticipé sous la forme disponible à https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Contract%20Management%20Payment%20and%20Taxes_Advanced%20Payment%20Guarantee%20Form.docx&action=default
43. <i>Dommages et intérêts</i>	43.1 Si la clause est spécifiée dans la FT, le PNUD appliquera la clause dommages-intérêts résultant des retards ou de la violation de ses obligations par l'entrepreneur conformément au contrat.
44. <i>Dispositions relatives au paiement</i>	44.1 Le paiement ne sera effectué qu'après l'acceptation par le PNUD du travail effectué. Les conditions de paiement sont dans les trente (30) jours, après réception de la facture et attestation d'acceptation des travaux délivrés par l'autorité compétente du PNUD avec la supervision directe de l'entrepreneur. Le paiement sera effectué par virement bancaire dans la devise du contrat.
45. <i>Plainte des fournisseurs</i>	45.1 La procédure du PNUD offre la possibilité aux personnes ou aux entreprises qui n'ont pas obtenu de contrat par le biais d'un processus d'achat compétitif de faire appel. Dans le cas où un soumissionnaire estime qu'il n'a pas été traité équitablement, le lien suivant fournit des détails supplémentaires concernant les procédures de protestation des fournisseurs du PNUD: http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. <i>Autres dispositions</i>	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire offre un prix inférieur au gouvernement hôte (par exemple, la General Services Administration (GSA) du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD aura droit au même prix inférieur. Les conditions générales du PNUD auront priorité. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même entrepreneur

dans le contrat avec l'Organisation des Nations Unies et/ou ses agences. Les conditions générales du PNUD auront priorité.

46.3 L'Organisation des Nations Unies a établi des restrictions à l'emploi des (anciens) fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à la procédure de passation des marchés, conformément au bulletin ST/SGB/2006/15
http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les services à acquérir doivent compléter, compléter ou modifier les dispositions de la demande de propositions. En cas de conflit entre les instructions aux soumissionnaires, la fiche technique et les autres annexes ou références jointes à la fiche technique, les dispositions de la fiche technique prévaudront.

FT No.	Ref. à la Section.2	Données	Instructions/exigences spécifiques
1	7	Langue de la proposition	Français
2		Soumission des propositions pour des parties ou des sous-parties du Tor (soumissions partielles)	Non Autorisé
3	20	Propositions alternatives	Ne seront pas considérées
4	21	Conférence préparatoire	Ne sera pas menée
5	10	Période de validité de la proposition	90 jours
6	14	Garantie de soumission	Non Requite
7	41	Paiement anticipé lors de la signature du contrat	Non autorisée
8	42	Domages et Intérêts	Seront appliqués comme suit Pourcentage du prix contractuel par jour de retard : 0.5% Nombre maximal de jours de retard 30 jours, après quoi le PNUD peut résilier le contrat.
9	40	Garantie de performance	Non requise
10	18	Devise de la proposition	United States Dollar ; Euro ; Dinar Tunisien
11	31	Date limite de soumission des demandes de clarification/questions	07 jours avant la date de soumission

12	31	Coordonnées pour soumettre des clarifications/questions	Point focal au PNUD : Myriam Hermassi Adresse : Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Adresse électronique : procurement.tn@undp.org
13	18, 19 and 21	Manière de diffuser des renseignements supplémentaires à la RFP et des réponses/clarifications aux requêtes	Posté directement sur eTendering
14	23	Date de soumission	20 Mai 2020 à 9h00 heure de New York soit 15h00 heure de Tunis Pour la soumission eTendering- comme indiqué dans le système eTendering. Notez que le fuseau horaire du système est dans le fuseau horaire est EST/EDT (New York).
14	22	Manière permise de soumettre des propositions	<input type="checkbox"/> e-Tendering
15	22	Adresse de soumission de proposition	https://etendering.partneragencies.org <u>BU: TUN10</u> <u>Event ID: 0000005519</u>
16	22	Soumission électronique (Email ou eTendering) Exigences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Format : fichiers PDF ▪ Seuls les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet latin/du clavier. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. Le mot de passe pour la proposition technique ne doit pas être fourni au PNUD avant la date indiquée au n ° 14 (pour la présentation par courriel seulement) ▪ Le mot de passe pour la proposition financière ne doit pas être fourni au PNUD jusqu'à ce que le PNUD le demande. ▪ Max. Taille du fichier par transmission : [10 MB] ▪ Sujet obligatoire de l'email : [UNDP Tunisia -RFP 2020-01] ▪ Les documents qui sont requis dans l'original (par exemple la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous avec une copie PDF présentée dans le cadre de la soumission électronique : Programme des Nations Unies pour le développement <p>Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie</p>

17	27 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat	Méthode de notation combinée, en utilisant la distribution de 70%-30% pour les propositions techniques et financières respectivement La note technique minimale requise pour passer est de 70%.
18		Date prévue pour le commencement du contrat	Dès cosignature du contrat par le PNUD et l'adjudicataire du marché
19		Durée maximale prévue du contrat	07 mois
20	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un fournisseur uniquement
21	39	Type de contrat	Bon de commande et Contrat professionnel du PNUD pour la fourniture de biens et services. http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
22	39	Conditions contractuelles du PNUD qui s'appliqueront	Conditions générales du PNUD pour les services professionnels http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/how-we-buy.html
23		Autres renseignements relatifs au RFP	Prière de vous référer aux Termes De Références dans la section 5

SECTION 4. CRITERE D'ÉVALUATION

Critère d'examen préliminaire

Les propositions seront examinées afin de déterminer si elles sont complètes et soumises conformément aux exigences de la RFP, selon les critères ci-dessous, sur une base de réponse oui/non:

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimaux fournis
- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission
- Garantie de soumission présentée selon les exigences de la RFP avec période de validité conforme

Critères minimum d'éligibilité et de qualification :

L'éligibilité et la qualification seront évaluées sur la base d'évaluation de type : réussite/échec.

Si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire dans le critère.

Sujet	Critère	Exigences de soumission de document
Eligibilité		
Statut légal	Le vendeur est une entité légalement enregistrée.	Formulaire B : Formulaire d'information du soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> - Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège - Un certificat d'immatriculation de l'entreprise, ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société
Eligibilité	Le vendeur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 3 du RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de la RFP.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique
Faillite	Non déclaré en faillite, non impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de poursuites judiciaires contre le vendeur qui pourraient nuire à ses opérations dans un avenir prévisible.	Formulaire A : formulaire de soumission de proposition technique

Qualification		
Historique des contrats non performants¹	Non-exécution d'un contrat qui n'a pas eu lieu en raison d'une défaillance de l'entrepreneur au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Historique des litiges	Pas d'antécédents de décisions judiciaires/arbitrales au détriment du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expérience antérieure	Minimum 5 années d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 5 contrats de nature, valeur et complexité similaire, exécuté au cours des 7 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Position financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 300 USD pour les 3 dernières années. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit démontrer la solidité actuelle de sa position financière et indiquer sa rentabilité prospective à long terme. <i>(Pour JV/Consortium/Association, toutes les parties devraient cumulativement satisfaire aux exigences).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification

¹ Non-performance, as decided by UNDP, shall include all contracts where (a) non-performance was not challenged by the contractor, including through referral to the dispute resolution mechanism under the respective contract, and (b) contracts that were so challenged but fully settled against the contractor. Non-performance shall not include contracts where Employers decision was overruled by the dispute resolution mechanism. Non-performance must be based on all information on fully settled disputes or litigation, i.e. dispute or litigation that has been resolved in accordance with the dispute resolution mechanism under the respective contract and where all appeal instances available to the Bidder have been exhausted.

Critères d'évaluation technique

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique	Coefficient de pondération de la note	Points maximum
Expertise de l'entreprise/bureau ou groupement de bureaux d'études	20%	200
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche	40%	400
Experts proposés	40%	400
Total	100%	1000

Evaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
Expertise de l'entreprise (bureau d'études ou groupement de bureaux d'études)		200
1.1	Références de l'entreprise dans l'élaboration de la politique d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels: Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 50 points 6 références et plus : 100 points	100
1.2	Références de l'élaboration de la politique d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs des déchets et de l'AFAT : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 50 points 6 références et plus : 100 points	100

Evaluation de la soumission technique Formulaire 2		Points Maximum
Méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche		400
2.1	Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la mission à accomplir ?	75
2.2	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de références	75
2.3	Le contenu de la méthodologie et le déroulement des activités proposées sont-ils bien définis, logiques, réalistes et correspondant aux termes de référence de la mission ? -Tâche 1 : Evaluation du bilan des réalisations en matière d'atténuation des émissions de GES: 20 points -Tâche 2 : Evaluation de l'objectif d'atténuation : 15 points -Tâche 3 : Evaluation des besoins de financement : 15 points -Tâche 4 : Evaluation des impacts : 20 points -Tâche 5 : Mise en place d'un système MRV : 15 points -Tâche 6 : Elaboration de la feuille de route : 15 points -Tâche 7 : Elaboration des indicateurs de suivi de la CDN : 20 points -Tâche 7 : Rapport final sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l'atténuation : 20 points -Tâche 8 : la CDN consolidée avec toutes ses composantes : 20 points La concertation avec les parties prenantes : 40 points	200
2.4	Le planning et le chronogramme par tâche et par expert ont-ils été fournis et permettent-ils une réalisation de la mission dans les délais et avec la qualité requise ?	50

Evaluation de la soumission technique Formulaire 3		Points maximum
Experts proposés		400
Chef de file spécialiste des changements climatiques		100
Pas de diplôme juriste/sciences Po/économiste ou pertinent à la mission : 0 point Diplôme juriste/sciences Po/économiste ou pertinent à la mission : 05 points		05
Expérience professionnelle dans les négociations internationales sur les changements climatiques : Moins de 5 ans : 0 point Entre 5 de 10 ans : 10 points 11 ans et plus : 15 points		15
Références dans les travaux de mise en œuvre de l'accord de Paris : Aucune référence : 0 point		40

Entre 1 et 5 références : 20 points 6 références et plus : 40 points	
Références sur la connaissance du contexte Tunisien dans les travaux d'atténuation des émissions de GES : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 20 points 6 références et plus : 40 points	40
Expert (s) spécialisé dans la politique d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels	150
Pas de diplôme d'Economiste/ingénieur ou pertinent à la mission : 0 points Diplôme d'Economiste/ingénieur ou pertinent à la mission : 05 points	05
Expérience professionnelle dans la politique d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels : Moins de 5 ans : 0 point Entre 5 et 10 ans : 10 points 11 ans et plus : 15 points	15
Références dans la politique d'atténuation dans le secteur de l'énergie : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 7 références : 50 points 8 références et plus : 100 points	100
Références dans la politique d'atténuation dans le secteur des procédés industriels Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 20 points 6 références et plus : 30 points	30
Expert (s) spécialisé dans la politique d'atténuation dans les secteurs des déchets et de l'AFAT	100
Pas de diplôme d'Economiste/ingénieur ou pertinent à la mission : 0 points Diplôme d'Economiste/ingénieur ou pertinent à la mission : 05 points	05
Expérience professionnelle dans la politique d'atténuation dans les secteurs des déchets et de l'AFAT : Moins de 5 ans : 0 point Entre 5 et 10 ans : 10 points 11 ans et plus : 15 points	15
Références dans la politique d'atténuation dans le secteur des déchets : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 20 points 6 références et plus : 40 points	40
Références dans la politique d'atténuation dans le secteur de l'AFAT Aucune référence : 0 point Entre 1 et 5 références : 20 points 6 références et plus : 40 points	40
Expert/e spécialiste en genre	50
Pas de diplôme en sciences sociales ou pertinent à la mission : 0 points Diplôme en sciences sociales ou pertinent à la mission : 05 points	05
Références dans le développement d'études, rapports, analyses ou travaux d'expertise de manière générale en matière d'égalité genre : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 3 références : 10 points 3 références et plus : 15 points	15
Références en matière de changement climatique, d'environnement et Energie : Aucune référence : 0 point Entre 1 et 3 références : 10 points 3 références et plus : 20 points	20
Référence dans le domaine spécifique à l'atténuation au changement climatique sera un atout : Aucune référence : 0 point 1 références et plus : 10 points	10

SECTION 5. TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un bureau d'études ou groupement de bureaux d'études (international ou national) pour l'élaboration de la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dans le domaine de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en Tunisie

1. CONTEXTE

Sous le signe de l'urgence climatique et afin d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'accord de Paris, le sommet Action climat organisé le 23 septembre 2019 à l'initiative du secrétaire général des Nations Unies a mis en relief la nécessité d'une transformation majeure des secteurs clés émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) notamment le secteur de l'énergie. Depuis l'adoption de l'accord de Paris, en dépit des politiques climatiques engagées par les pays, les émissions mondiales de GES ont continué à augmenter durant les trois dernières années. Pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 comme le recommande le rapport spécial du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5°C, des modifications profondes doivent être engagées rapidement pour combler l'écart entre les objectifs visés par l'accord de Paris et les tendances actuelles de l'évolution des émissions de GES.

Pour contenir l'augmentation de la température en dessous de 2°C voire 1,5°C, l'accord de Paris a invité l'ensemble des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique (CCNUCC) à établir, communiquer et actualiser leur Contribution Déterminée au niveau National (CDN) tous les cinq ans. La CDN représente un instrument de politique publique qui traduit les efforts de lutte contre les changements climatiques par les pays pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. L'élaboration de la CDN vise à :

- Evaluer la contribution de chaque pays à l'atteinte de l'objectif de l'accord de Paris ;
- Démontrer l'engagement des parties et concrétiser l'intégration des enjeux climatiques dans les plans de développement socio-économique ;
- Engager l'ensemble des parties prenantes étatiques et non étatiques dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Renforcer le processus de gouvernance de la politique des changements climatiques aux niveaux national, régional et local de chaque pays.

En 2020, les pays ayant ratifié l'accord de Paris sont appelés à soumettre une deuxième CDN s'ils ont choisi 2025 comme horizon de leur première CDN ou mettre à jour la première CDN si l'horizon choisi est 2030. Lors du sommet Action climat, 67 pays dont la Tunisie ont annoncé leur intention de rehausser le niveau d'ambition de leur CDN en 2020. La mise à jour de la CDN représente pour la Tunisie une occasion pour donner un nouvel élan à sa politique d'atténuation dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique en vue d'accélérer sa transition économique qui devrait s'aligner progressivement sur la voie d'un développement bas carbone et où la politique de transition énergétique, y compris ses sous-secteurs, jouera un rôle primordial avec les autres secteurs ciblés par l'atténuation. La CDN Tunisienne élaborée en 2015 visait à réduire l'intensité carbone de l'économie de 41% en 2030 par rapport à 2010. Les engagements pris par la Tunisie à l'occasion de la soumission de la première CDN sont aujourd'hui largement dépassés eu égard l'évolution du

contexte international et national.

Au niveau international, la mise en œuvre des objectifs annoncés dans les premières CDN devrait conduire les émissions mondiales de GES sur une trajectoire d'augmentation de la température qui dépasse 3°C. L'ampleur de l'urgence climatique exige une réduction substantielle des émissions de GES et une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour appuyer les efforts d'atténuation. Les gouvernements doivent impérativement rehausser les ambitions de leur CDN en 2020 en matière d'atténuation, le sommet Action climat a recommandé de renforcer la politique climatique mondiale dans cinq domaines prioritaires :

- L'accélération de la transition énergétique à travers le renforcement de l'efficacité énergétique et la substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
- La mobilisation des financements publics et privés en faveur des projets à faible émission de GES ;
- L'accroissement des capacités d'absorption des émissions et l'amélioration de la résilience dans les systèmes forestiers et agricoles ;
- L'implication des villes et des territoires dans les actions d'atténuation dans les milieux urbains et ruraux en favorisant les bâtiments à faible émission et le développement du transport collectif propre ;
- La transition industrielle à travers une mutation des industries énergivores vers les branches industrielles à forte valeur ajoutée et à faible intensité carbone.

Au niveau national, le contexte du développement socioéconomique sur la période 2015-2019 s'est caractérisé par une faible croissance économique malgré les actions engagées en matière de politique climatique d'atténuation notamment les multiples initiatives entreprises dans le secteur de l'énergie :

- Le lancement de deux plans d'action d'accélération du programme d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ;
- La mise en place d'une taxe sur les produits énergétiques pour alimenter le Fonds de Transition Énergétique (FTE) ;
- Le lancement des appels d'offres pour la mise en œuvre des projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour près de 1900 MW ;
- La programmation de la levée progressive des subventions énergétiques ;

Les travaux de mise à jour de la CDN Tunisienne doivent prendre en considération à la fois les règles et procédures d'opérationnalisation de l'accord de Paris et les spécificités socio-économiques du contexte national.

Selon les règles et procédures adoptées lors de la vingt-quatrième conférence des parties (COP 24) à la CCNUCC, les pays sont encouragés à viser des objectifs d'atténuation des émissions de GES qui couvrent l'ensemble des secteurs émetteurs de l'activité économique : Énergie, Procédés industriels, Déchets, Agriculture et AFAT (Forêt et Affectation des terres). Le manuel des règles (rulebook) adopté par la décision 4 de la CMA 1 devrait permettre de renforcer la transparence de la mise en œuvre de l'accord de Paris et rendre les pays redevables vis-à-vis de leurs engagements. Les nouvelles lignes directrices relatives à l'atténuation visent à élaborer des CDN robustes et transparentes permettant aux pays de répondre à un ensemble de questions notamment :

- Comment leur CDN contribue à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris ?
- Comment ils prennent en considération l'équité entre les pays ?
- Comment ils ont inclus la participation des parties prenantes dans l'élaboration de la CDN ?
- De quelle manière, ils estiment que leur CDN est juste compte tenu de leur contexte national ?

La décision 4/ CAM 1 de la COP 24 encourage fortement les pays à appliquer les lignes directrices à partir de 2020, les annexes 1 et 2 de cette décision fournissent les informations nécessaires ayant

trait à la clarté, la transparence, la compréhension et la comptabilisation de la CDN.

Dans ce contexte, conformément aux directives de l'article 4 de l'accord de Paris, le ministère des affaires locales et de l'environnement et le PNUD envisagent de lancer les travaux de mise à jour de la première CDN Tunisienne en vue de la soumettre à la CCNUCC avant la tenue de la COP 26 prévue en novembre 2020. Pour pouvoir mettre à jour la CDN dans ces délais impartis, deux appels d'offres seront lancés en parallèle pour mettre à jour la CDN tant pour le volet de l'adaptation que de l'atténuation.

La présente mission, porte sur :

- **La mise à jour des politiques et mesures d'atténuation dans l'ensemble des secteurs de l'économie Tunisienne** : Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT,
- **La consolidation de la CDN avec ses différentes composantes** en vue de la soumettre à la CCNUCC.

Pour le premier volet de cette mission relatif au volet atténuation, et faisant référence aux travaux déjà en cours ou à lancer sur l'atténuation dans le secteur de l'énergie (simulation des émissions GES à l'horizon 2030 et 2050, la transparence, ou encore sur un plan d'investissement dans les secteurs de l'Energie et des procédés industriels), et ce dans le cadre de la coopération entre l'ANME et le PNUD, le Ministère de l'industrie et des PME ainsi que l'ANME seront un partenaire clés dans ce processus de mise à jour de la CDN pour le volet atténuation, et ce en plus des autres partenaires intervenants dans les secteurs des déchets et AFAT.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1 Mise à jour du volet atténuation de la CDN :

En matière d'atténuation des émissions de GES, la démarche méthodologique de la mise à jour de la CDN Tunisienne repose sur un ensemble d'éléments à prendre en considération en particulier :

- Procéder à un bilan de la situation entre 2015-2019 qui doit intégrer une évaluation quantitative de l'avancement de l'objectif national/sectoriel en plus des mesures d'accompagnement, y compris la gouvernance, la finance, le suivi (MRV) ;
- Le renforcement de la concertation, l'implication des acteurs étatiques et non étatiques et la mise en place des structures institutionnelles adéquates (groupes de travail sectoriels) pour assurer le suivi des travaux de mise à jour de la CDN ;
- La prise en considération du plan de développement socioéconomique prévu sur la période 2021-2025 et des politiques sectorielles (stratégies et plans d'actions) dans la mise à jour des objectifs sectoriels et national d'atténuation ;
- L'articulation et la synergie entre la mise à jour de la CDN et l'élaboration de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) dans le secteur de l'Energie au niveau du scénario socioéconomique, des scénarios énergétiques, des objectifs d'atténuation, de l'investissement requis et de la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique d'atténuation ;
- Le recours à une vision globale de long terme qui intègre à la fois la croissance économique, la justice sociale et la politique climatique d'atténuation dans l'ensemble des secteurs concernés (Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT) ;
- La mise à jour de l'objectif national d'atténuation de la CDN sur la base de l'agrégation des objectifs actualisés pour chaque secteur ;
- La déclinaison des objectifs sectoriels par sous- secteurs, à titre d'exemple pour le secteur de l'énergie, il s'agit de fixer des objectifs d'atténuation pour les sous-secteurs suivants : Industrie, Transport, Résidentiel, Tertiaire, Agriculture et Production d'électricité ;

- L'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la CDN sur les objectifs du développement durable (ODD) avec une analyse spécifique aux ODD pertinents y compris l'ODD 5 sur l'égalité genre ;
- L'application des décisions, des règles et procédures relatives à l'accord de Paris (article 4), à la COP 21 et à la COP 24 (rulebook) concernant le cycle de la NDC (planification, mise en œuvre et évaluation) ;
- La prise en considération des recommandations de la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN adoptée en Juin 2019 par les partenaires nationaux suite à un processus mené par le ministère des affaires locales et de l'environnement en collaboration avec le PNUD ;

2.2 Consolidation de la CDN :

La consolidation de la CDN reposera sur l'input de la deuxième consultation sur la mise à jour du volet adaptation. Le bureau d'études en charge de la mise à jour du volet atténuation aura la tâche d'assurer cette consolidation du document à soumettre à la CCNUCC en étroite collaboration avec les experts qui travailleront sur l'adaptation.

La consolidation aura aussi à intégrer un chapitre sur la synergie possible entre atténuation et adaptation afin de maximiser l'intérêt d'avoir une CDN à jour qui servira une planification de moyen et long terme.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission vise à mettre à jour la première CDN Tunisienne de 2015 en vue de rehausser les objectifs d'atténuation dans l'ensemble des secteurs économiques émetteurs de GES : Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT. Il s'agit de :

- a. **Faire un bilan des réalisations** pour le volet atténuation, tout en définissant la période d'évaluation, l'année de référence, la trajectoire etc... le bilan aura à intégrer dans la mesure du possible et là où l'information est disponible :
 - Une évaluation des réalisations en termes physiques (MW, hectares, tonnes déchets valorisés, DCO réduit dans EUI ...)
 - Une évaluation de l'atteinte des objectifs global et sectoriels (intensité carbone / émissions évitées)
 - Une évaluation des impacts (énergétiques, environnementaux, co-bénéfices)
 - Une évaluation de la démarche d'élaboration et de concertation autour de la première CDN ;

Le bilan prendra aussi en considération une évaluation de l'intégration genre dans la première CDN, notamment scanner la problématique par rapport à :

- ✓ L'alignement des politiques ;
- ✓ La coordination institutionnelle ;
- ✓ Le renforcement des capacités ;
- ✓ Les données ventilées par sexe et informations sur le genre par secteur ;
- ✓ Les ressources financières dédiées.

- b. Sur la base des résultats et recommandations du bilan procéder à **la mise à jour de la CDN atténuation**, tout en considérant le suivant :
 - Fixer des objectifs ambitieux d'atténuation aux horizons 2025 et 2030 à un niveau global pour l'économie Tunisienne et les décliner au niveau de chaque secteur et sous-secteurs émetteurs de GES ;
 - Elargir le périmètre de la couverture de la CDN aux secteurs de l'économie Tunisienne, aux sous-secteurs adjacents et à l'ensemble des gaz à effet de serre ;

- S'aligner sur une trajectoire d'émission de GES de long terme compatible avec les engagements pris à l'égard de l'accord de Paris et visant la décarbonation progressive de l'économie nationale ;
- Améliorer la transparence, la clarté, la compréhension et la comptabilisation de la CDN conformément aux directives du rulebook de la COP 24 ;
- Renforcer la cohérence et l'articulation entre la politique publique de développement socioéconomique et la politique climatique en matière d'atténuation ;
- Evaluer l'impact de mise à jour de la CDN sur les enjeux de la croissance économique, du progrès social et de la réduction des émissions de GES.
- Elaborer une démarche pluriannuelle sectorielle qui repose sur les mesures d'accompagnement à entreprendre pour assurer la mise en œuvre de la CDN (concertation élargie, bonne gouvernance, réformes structurelles, renforcement des capacités, mobilisation des financements, renforcement de la transparence,). Cette démarche sera sous la forme d'une mise à jour et une amélioration de la feuille de route de la NDC déjà en place.

Durant l'exercice de mise à jour du volet atténuation, une attention particulière sera donnée à une analyse genre et ce en réponse à l'évolution de l'intérêt donné au lien entre l'égalité genre et l'action climat dans les négociations climat, notamment la Décision 18 / CP.20 qui souligne l'objectif des Parties à développer et de mettre en œuvre une politique climat sensible au genre. Mais également le programme de travail de Lima sur le genre approuvé par les Parties pour améliorer la mise en œuvre de leurs décisions antérieures visant à promouvoir l'égalité genre et considérer ce thème crucial dans le travail des Parties et du secrétariat dans la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

Cette analyse permettra de renforcer l'inclusivité de la CDN mise à jour à travers des orientations en lien avec :

- L'alignement des politiques ;
- La coordination institutionnelle ;
- Le renforcement des capacités ;
- Les données ventilées par sexe et informations sur le genre par secteur ;
- Les ressources financières dédiées.

- c. **La consolidation de la CDN avec ses différentes composantes** en vue de la soumettre à la CCNUCC.

4. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la présente mission sont :

- Un bilan des réalisations en matière d'atténuation au niveau national et sectoriel sur la période 2015-2019 est dressé avec des recommandations selon les axes de la feuille de route de la NDC (Gouvernance, investissement et finance, et renforcement des capacités et sensibilisation) ;
- L'objectif global d'atténuation pour les horizons 2025 et 2030 est mis à jour ;
- Les objectifs sectoriels (Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT) et sous-secteurs (Exemple : Efficacité énergétique par secteur et énergies renouvelables par filière pour le secteur de l'énergie, déchets liquides et déchets solides pour le secteur des déchets) pour les horizons 2025 et 2030 sont fixés ;
- Les coûts d'investissement conditionnel (avec appui international) et inconditionnel (sans appui international) au niveau national et par secteur sont estimés ;

- Les projets prioritaires pour la mise en œuvre de la CDN par secteur sont identifiés ;
- Les impacts de la politique d'atténuation sur les politiques sectorielles, les émissions de GES évitées, les dimensions socioéconomiques, y compris l'égalité genre, et les objectifs de développement durable (ODD) sont évalués ;
- L'amélioration de la clarté, la transparence, la compréhension et la comptabilisation de la mise à jour de la CDN est renforcée ;
- La cohérence entre la CDN mise à jour et la SNBC est renforcée ;
- La synergie entre les politiques climatiques d'atténuation et d'adaptation est renforcée ;
- La feuille de route pluriannuelle sectorielle de la CDN mise à jour des réformes structurelles, des investissements, de la gouvernance, du renforcement des capacités, de la concertation et la coordination nationale et sectorielle et du suivi de la mise à jour de la CDN est élaborée.
- LA CDN de la Tunisie est mise à jour et soumise à la CCNUCC avant la tenue de la COP 26.

5. CONTENU DES PRESTATIONS

5.1 Bilan des réalisations

Pour dresser le bilan des réalisations, l'approche envisagée consiste à passer en revue et analyser les politiques et mesures d'atténuation au niveau national et sectoriel en vue d'identifier les insuffisances, consolider les acquis et proposer les actions à entreprendre pour renforcer l'ambition climatique relative à la mise à jour de la CDN.

Au niveau sectoriel, le bilan des réalisations couvrira l'ensemble des secteurs concernés par l'atténuation (Energie, Procédés industriel, Déchets et AFAT). Pour chaque secteur, il s'agit d'analyser les réalisations menées sur la période 2015-2019 notamment :

- Les politiques et mesures d'atténuation par action et par activité ;
- L'évaluation des impacts des politiques d'atténuation sur la réduction des émissions de GES, les aspects socioéconomiques, y compris l'égalité genre, et les objectifs de développement durable (ODD) ;
- Les investissements publics et privés consentis par secteur en distinguant les financements conditionnels (avec appui international) et inconditionnels (effort national) ;
- Les avancées en matière de mesures d'accompagnement de la politique climatique d'atténuation : synergie avec la politique publique de développement, gouvernance, renforcement des capacités, ...
- Les réalisations en termes de système d'information et de MRV pour assurer le suivi des politiques d'atténuation.

Compte tenu de l'importance du secteur énergétique dans la mise en œuvre de la politique d'atténuation, il est recommandé de dresser un bilan de réalisation détaillé dans l'ensemble des composantes de ce secteur (production, transformation et consommation). Une attention particulière doit être accordée à la politique d'efficacité énergétique menée par secteur (industrie, transport, résidentiel, tertiaire et agriculture) et à la politique d'énergies renouvelables menée par filière (éolien, solaire, ...). Le bilan quantitatif doit être dressé selon une approche bottom-up portant sur les réalisations en termes physiques (MW installé par technologie, nombre de bâtiments isolés, m² de chauffe-eau solaire,...), les économies d'énergie en tep, les émissions de GES évitées, les co-bénéfices,...

Au niveau national, il s'agit de calculer le niveau d'émission de GES sur la période 2015-2019, agréger les émissions de GES évitées par secteur et comparer le niveau d'intensité carbone (objectif d'atténuation retenu dans la première CDN) par rapport à l'année de référence.

L'analyse du bilan des réalisations durant les cinq dernières années devrait être réalisée en collaboration avec les parties prenantes en vue de tirer les leçons en matière de politique

d'atténuation et proposer les orientations stratégiques par secteur permettant de rehausser l'ambition climatique de la mise à jour de la première CDN et tirer profit des enjeux socioéconomiques et climatiques durant la prochaine décennie.

5.2 Mise à jour de l'objectif d'atténuation

La première CDN élaborée en 2015 a fixé comme objectif global d'atténuation une réduction de l'intensité carbone de l'économie Tunisienne de 41% en 2030 par rapport à 2010. En dépit de la croissance économique soutenue prévue durant la prochaine décennie, la mise en œuvre de la CDN devrait conduire les émissions de GES à atteindre 3,4 teCO₂ par habitant en 2030. Le périmètre de la CDN a porté sur les émissions de GES provenant de trois gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) et a couvert l'ensemble des secteurs concernés par l'atténuation (Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT).

Dans la première CDN, la baisse significative de l'intensité carbone de l'économie Tunisienne provient principalement du secteur de l'énergie qui représente 75% du potentiel d'atténuation, suivi par les déchets, l'AFAT et l'agriculture.

Sur le plan méthodologique, la mise à jour de l'objectif d'atténuation de la première CDN s'appuie sur une approche ascendante qui repose en premier lieu sur l'actualisation des objectifs sectoriels d'atténuation avant de procéder à l'agrégation de l'objectif global au niveau national. Pour assurer la cohérence et la bonne articulation avec la SNBC, les travaux sectoriels de mise à jour de la première CDN doivent utiliser **la même année de base et le même scénario socioéconomique.**

Année de base : les travaux réalisés dans la première phase de la SNBC dans le secteur de l'énergie (étude réalisée conjointement par l'ANME et le PNUD en 2019) ont recommandé de conserver l'année 2010 choisie comme une année de référence dans la première CDN et retenir l'année 2017 ou 2018 comme une nouvelle année de base pour l'actualisation de la projection des émissions de GES.

Scénario socioéconomique de cadrage : les travaux de la première phase de la SNBC dans le secteur de l'énergie ont permis d'actualiser la projection de l'évolution de la population et de la croissance économique. Il s'agit d'un scénario de cadrage qui a été élaboré sur la base de la concertation et l'implication des parties prenantes concernées par le développement socioéconomique de la Tunisie. Pour assurer la cohérence entre la vision de long terme de la SNBC (2050) et celle du moyen terme de la CDN (2030), il est fortement recommandé d'utiliser le scénario socioéconomique de cadrage retenu dans la SNBC pour les travaux de projection des émissions de GES dans l'ensemble des secteurs (Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT).

Scénarios d'atténuation : Pour chacun des secteurs, les émissions de GES évitées sont calculées sur la base de la comparaison de deux scénarios différenciés sur la politique sectorielle d'atténuation :

- Un scénario de référence qui traduit le prolongement de la politique actuelle en matière d'atténuation ;
- Un scénario bas carbone qui traduit le renforcement de la politique d'atténuation et le rehaussement de l'ambition climatique

Projection des émissions de GES : Les travaux de projection des émissions de GES sont réalisés sur la base d'une approche ascendante au niveau sectoriel ensuite agrégée au niveau national.

Pour chacun des secteurs (Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT), il s'agit de simuler l'évolution des émissions sur la base du scénario socioéconomique de cadrage (retenu dans la SNBC) et selon deux scénarios d'atténuation spécifiques à chaque secteur (scénario de référence et scénario bas carbone).

Au niveau national, il s'agit d'agréger l'évolution des émissions de GES sectorielles pour chaque scénario (référence et bas carbone).

Spécificités du secteur de l'énergie : Dans un souci de cohérence entre les travaux de simulation des émissions de GES de la CDN et de la SNBC dans le secteur de l'énergie, la mise à jour de

l'objectif d'atténuation de la CDN pour les horizons 2025 et 2030 doit se baser sur les résultats des travaux déjà engagés dans le cadre du projet « *Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la CDN et la transition bas carbone* ». En effet le PNUD et l'ANME ont lancé une étude sur la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050. Les résultats de cette étude vont servir comme inputs pour alimenter la mise à jour de l'objectif d'atténuation de la CDN pour l'horizon 2030 et la fixation d'un objectif ambitieux d'atténuation à l'horizon 2050 pour la SNBC dans le secteur de l'énergie. Les travaux de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en 2030 et 2050 sont menés par l'ANME en faisant recours à une nouvelle version du modèle Medpro.

5.3 Evaluation des besoins de financement

La mise en œuvre de la première CDN dans le domaine de l'atténuation nécessite la mobilisation de 17,5 milliards de dollars sur la période 2015-2030 dont 15 milliards de dollars sont prévus dans le secteur de l'énergie. Pour chaque secteur, il s'agit d'actualiser les besoins d'investissement sur la période 2020-2030 et les répartir entre l'effort national et l'appui international sur la base des éléments suivants :

- La mise à jour des programmes d'atténuation par secteur et sous-secteur ;
- La prise en considération de l'évolution des coûts des technologies au niveau international notamment la baisse des coûts de production d'électricité à partir des énergies renouvelables ;
- La prise en compte de la contribution des sources de financement au niveau national notamment pour le cas du secteur de l'Énergie avec le nouveau dimensionnement du Fonds de Transition Énergétique (nouveaux modes d'intervention et nouvelles actions éligibles au financement de ce fonds) ;

L'évaluation des coûts de financement de la politique d'atténuation doit aussi prendre en considération l'apport de financement additionnel prévu à travers le recours au marché carbone et aux instruments de tarification carbone. Pour soutenir les besoins de financement des coûts d'investissement dans les technologies à faible émission de GES, il est aussi indispensable d'évaluer les besoins financiers en termes de renforcement des capacités pour tous les acteurs afin d'accompagner les efforts de l'action climat.

Pour chacun des secteurs, le bureau d'études est aussi appelé à évaluer les besoins de financement des investissements des projets prioritaires en matière d'atténuation.

Il est important de bien préciser l'apport du secteur privé avec celui public dans les efforts d'investissement, tant en lien avec le PPP ou via des investissements privés à 100%.

5.4 Evaluation des impacts

Dans une vision intégrée de long terme qui a une relation directe avec la SNBC, il s'agit d'évaluer les impacts de la mise œuvre de la CDN sur l'ensemble des enjeux liés à la croissance économique, au progrès social et à la réduction des émissions de GES.

Au niveau national, il s'agit d'évaluer les conséquences du renforcement de la politique d'atténuation sur les objectifs du développement durable (ODD) notamment la création d'emplois, l'équité sociale et genre, la réduction des émissions de GES provenant du mode de développement économique et de la politique d'atténuation, ...

Au niveau sectoriel, l'évaluation des impacts du scénario bas carbone de la mise à jour de la CDN doit prendre en considération les spécificités relatives à chaque secteur :

- **Secteur de l'énergie.** La mise à jour de la CDN représente une opportunité pour :
 - Mettre à jour l'objectif de l'impact de la politique d'efficacité énergétique sur la réduction de la demande d'énergie et l'amélioration de l'intensité énergétique ;
 - Mettre à jour l'objectif de la pénétration des énergies renouvelables notamment la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (finale et primaire) ;

- Fixer des objectifs énergétiques et d'atténuation par sous-secteur (industrie, transport, résidentiel, tertiaire, agriculture, production d'électricité) ;
 - Evaluer les économies d'énergie finales et primaires provenant de l'efficacité énergétique ;
 - Evaluer les substitutions des énergies renouvelables aux énergies fossiles par filière ;
 - Evaluer les émissions de GES évitées par l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
 - Evaluer l'impact de la tarification carbone sur la réduction des émissions de GES
 - Evaluer les impacts de la politique d'atténuation dans le secteur de l'énergie sur les agrégats socio-économiques (intégrer les résultats de la SNBC pour 2030), y compris une analyse sur l'impact de cette politique sur l'égalité genre et d'accès aux opportunités socio-économiques offerts.
- **Procédés industriels.** La mise à jour de l'objectif d'atténuation devrait permettre de (opportunités non exhaustives, à compléter par la suite durant les concertations avec les partenaires concernés) :
 - Actualiser les objectifs énergétiques et d'atténuation du secteur ciment au niveau de quatre options d'atténuation : l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables, l'utilisation des énergies alternatives et la réduction du ratio clinker/ciment.
 - Prendre en considération les nouvelles options d'atténuation pour la réduction des émissions du N2O provenant de la production de l'acide nitrique.
- **Déchets.** La mise à jour de la CDN est une occasion pour (opportunités non exhaustives, à compléter par la suite durant les concertations avec les partenaires concernés) :
 - Renforcer la politique d'atténuation et mettre à jour l'objectif de réduction des émissions de GES dans le secteur des déchets solides ;
 - Prendre en considération les possibilités d'utilisation des énergies renouvelables pour exploiter le potentiel d'atténuation du traitement des eaux usées.
- **AFAT.** La mise à jour de la CDN est une opportunité pour mettre à jour les objectifs d'atténuation relatifs à chaque sous-secteur : Agriculture, Forêt et Affectation des terres en prenant en considération les nouveaux plans d'action concernant le reboisement, la valorisation énergétique des déchets animaux, l'optimisation des régimes alimentaires des animaux... (opportunités non exhaustives, à compléter par la suite durant les concertations avec les partenaires concernés).

5.5 Système MRV

L'article 13 de l'accord de Paris et le rulebook de la COP 24 accordent une attention particulière au renforcement de la transparence, la clarté, la compréhension et la comptabilisation de la CDN. Les parties à la CCNUCC sont appelées à mettre en place un système d'information robuste permettant le suivi, la notification et la vérification des émissions évitées engendrées par les politiques d'atténuation. La Tunisie a entrepris plusieurs initiatives visant la mise en place d'un système MRV dans le secteur de l'énergie qui englobe aussi des sous-systèmes sectoriels notamment dans les secteurs adjacents : l'électricité, le ciment et le bâtiment.

Le prestataire est appelé à proposer les actions à entreprendre pour assurer à terme la mise en place d'un système MRV national qui intègre l'ensemble des secteurs concernés par l'atténuation : Energie, Procédés industriels, Déchets et AFAT. Pour chaque secteur le système MRV repose sur trois composantes principales :

- Le MRV des émissions
- Le MRV de l'atténuation
- Le MRV de soutien

Une attention particulière doit être accordée aux dispositifs à mettre en place et aux initiatives à lancer pour assurer le suivi rigoureux, annuel et sectoriel des objectifs de la CDN notamment au niveau de l'inventaires des émissions de GES, l'évaluation des efforts déployés en termes d'atténuation par secteur et du soutien financier de l'investissement et de renforcement des capacités.

5.6 Nouvelle Feuille de route de la CDN mise à jour

La réussite de la mise en œuvre de la CDN mise à jour exige une mise à jour de la feuille de route existante afin d'élaborer une programmation des actions à entreprendre durant les cinq prochaines années pour assurer la réalisation des politiques et mesures d'atténuation prévues par secteur. En collaboration avec les parties prenantes, le bureau d'études proposera une feuille de route sectorielle qui repose sur :

- Une programmation annuelle des investissements à consentir ;
- Les réformes structurelles à entreprendre pour favoriser la mise en œuvre de la politique d'atténuation (gouvernance de la politique d'atténuation y compris les dispositifs réglementaires et institutionnels, incitations financières, , programme de renforcement des capacités, ...) ;
- La proposition des leviers spécifiques pour le renforcement de la politique publique d'atténuation (marché carbone, instruments de tarification carbone, renforcement du FTE, ...) ;
- Le rôle à jouer par les acteurs étatiques et non étatiques pour appuyer la mise en œuvre de la CDN.

5.7 Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CDN

Afin d'assurer un suivi annuel et rigoureux des objectifs de mise en œuvre de la CDN, il est indispensable d'élaborer les indicateurs qui permettent le suivi au niveau national et sectoriel de la politique d'atténuation.

Le prestataire est appelé à proposer deux catégories d'indicateurs de suivi de la CDN :

- Les indicateurs agrégés au niveau national permettant de suivre l'objectif de la CDN et les impacts de la politique d'atténuation sur l'ensemble des dimensions du développement durable ;
- Les indicateurs spécifiques permettant de suivre l'objectif d'atténuation de chaque secteur et les impacts de la politique d'atténuation sectorielle.
- Le bureau d'études aura à apporter une analyse spécifique sur l'amélioration de l'intégration d'indicateurs socio-économiques, y compris indicateurs en lien avec le genre afin d'assurer un suivi de l'impact socio-économique de la CDN.

Le bureau d'études aura la tâche de consolider la CDN de la Tunisie en collaborant avec d'autres experts à mobiliser par le PNUD et le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement pour travailler sur la mise à jour de la CDN dans l'adaptation. Ce travail de consolidation devra intégrer un chapitre sur la synergie entre l'atténuation et l'adaptation afin de maximiser l'action climat.

5.8 Consolidations de la CDN avec ses différentes composantes :

La consolidation de la CDN reposera sur l'input de la deuxième consultation sur la mise à jour du volet adaptation. Le bureau d'études en charge de la mise à jour du volet atténuation aura la tâche d'assurer cette consolidation du document à soumettre à la CCNUCC en étroite collaboration avec les experts qui travailleront sur l'adaptation.

La consolidation aura aussi à intégrer un chapitre sur la synergie possible entre atténuation et adaptation afin de maximiser l'intérêt d'avoir une CDN à jour qui servira une planification de moyen et long terme.

6. LIVRABLES ATTENDUS

Le prestataire doit restituer les livrables suivants :

1. Une note méthodologique mise à jour suite à la réunion de démarrage ;
2. Un rapport sur le bilan des réalisations et la mise à jour de l'objectif d'atténuation ;
3. Un rapport sur l'évaluation des besoins de financement, l'évaluation des impacts, y compris l'égalité genre, la mise en place d'un système MRV, l'élaboration de la feuille de route et des indicateurs de suivi de la CDN ;
4. Un rapport final détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l'atténuation ;
5. La CDN consolidée selon l'approche de la section 5.8 à soumettre au secrétariat de la CCNUCC avec tous ses chapitres, y compris un chapitre sur la synergie entre adaptation et atténuation (en français et en anglais).

7. DELAIS DE REALISATION, EFFORTS DE REALISATION ET MODALITES DE PAIEMENT

La durée prévue pour la réalisation de ces travaux est estimée à 7 mois. L'accomplissement de la présente mission et les moyens humains à mobiliser sont estimés à 140 hommes jours.

Le prestataire est appelé à remettre les livrables (supports numériques) selon les délais de réalisation et les modalités de paiement décrits dans le tableau suivant :

Livrables	Délais de réalisation	Modalités de paiement
Livrable 1 Une note méthodologique mise à jour suite à la réunion de démarrage	Trois jours après la réunion de démarrage	15% du montant du contrat à la soumission
Livrable 2 : Un rapport portant sur le bilan des réalisations et la mise à jour de l'objectif d'atténuation	Deux mois et demi à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage	20 % du montant du contrat après approbation
Livrable 3 : Un rapport sur l'évaluation des besoins de financement, l'évaluation des impacts, y compris l'égalité genre, la mise en place du système MRV, l'élaboration de la feuille de route et des indicateurs de suivi de la CDN	Cinq mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage	20 % du montant du contrat après approbation
Livrable 4 : Un rapport final détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l'atténuation	Six mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage	25 % du montant du contrat à après approbation

<p>Livrable 5 : La CDN consolidée (selon l'approche de la section 5.8) à soumettre au secrétariat de la CCNUCC avec tous ses chapitres, y compris un chapitre sur la synergie entre adaptation et atténuation (en français et en anglais).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un résumé exécutif de la CDN en versions française et anglaise 	<p>Sept mois à compter de la date de tenue de la réunion de démarrage</p>	<p>20 % du montant du contrat à après approbation</p>
--	---	---

Le prestataire de services retenu devrait :

- Présenter, lors de la réunion de démarrage de l'étude, une approche méthodologique avec un plan de travail détaillé et un planning des activités à conduire.
- Préparer et animer un atelier de démarrage officiel de l'étude avec tous les acteurs clés afin de confirmer la méthodologie adoptée et assurer l'appropriation de ses résultats par la suite ;
- Conduire des réunions/ateliers de concertation avec les parties prenantes pour la discussion de toutes les composantes méthodologiques, tout au long de l'exécution de toutes les tâches ;
- Restituer des versions provisoires et finales des livrables et conduire des ateliers/réunions de présentations/approbation des livrables ;
- En dehors des réunions bilatérales sectorielles et de l'atelier de démarrage de la mission, le nombre d'ateliers de concertation technique national et sectoriels estimé comme un minimum que le prestataire devra assurer est de 12;
- Collaborer avec d'autres experts qui auront la tâche de mettre à jour le volet adaptation de la CDN de la Tunisie, pour la consolidation de la CDN à soumettre à la CCNUCC y compris pour l'élaboration du chapitre sur la synergie atténuation/adaptation.

NB : Les frais d'organisation de tous les ateliers à conduire dans le cadre de l'étude seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

8. QUALIFICATION DES EXPERTS

La réalisation de la présente mission nécessite la mobilisation d'une équipe composée au moins de quatre (04) experts ayant les profils suivants :

- a. **Un/e chef/fe de file spécialiste des négociations internationales sur les changements climatiques et la mise en œuvre de l'accord de Paris** disposant des qualifications suivantes :
 - Diplôme de juriste/sciences Po/économiste ou tout autre diplôme pertinent à la mission.
 - Expérience dans le suivi des négociations internationales sur les changements climatiques
 - Références dans le suivi des négociations sur la mise en œuvre de l'accord de Paris

- Références dans la connaissance du **contexte Tunisien dans le domaine de l'atténuation**
 - **Maitrise de la langue française**
 - Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation.
- b. Expert/e spécialiste dans la politique d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels** disposant des qualifications suivantes :
- Diplômé d'économiste/ingénieur ou tout autre diplôme pertinent à la mission;
 - Expérience professionnelle en matière de politique d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des procédés industriels ;
 - Références dans l'élaboration des politiques d'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie
 - Références dans l'élaboration des politiques d'atténuation des émissions de GES dans le secteur des procédés industriels ;
 - Maitrise de la langue française ;
 - Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation.
- c. Expert/e spécialiste dans la politique d'atténuation dans les secteurs des déchets et de l'AFAT (Agriculture, Forêt et Affectation des terres)** disposant des qualifications suivantes :
- Diplôme d'économiste/ingénieur ou tout autre diplôme pertinent à la mission.
 - Expérience professionnelle en matière de politique d'atténuation des émissions de GES dans les secteurs des déchets et de l'AFAT
 - Référence dans le domaine de la politique d'atténuation dans le secteur des déchets
 - Références dans le domaine de la politique d'atténuation dans le secteur de l'AFAT
 - Maitrise de la langue française
 - Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation
- d. Expert/e spécialiste en genre :**
- Diplôme en sciences sociales ou tout autre diplôme pertinent à la mission
 - Références dans le développement d'études, rapports, analyses ou travaux d'expertise de manière générale en matière d'égalité genre.
 - Références en matière de changement climatique, d'environnement et Energie ;
 - Référence dans le domaine spécifique à l'atténuation au changement climatique sera un atout ;
 - Maitrise de la langue française
 - Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation

Le soumissionnaire désignera, pour chaque poste, l'expert à considérer pour la notation. Faute de cette désignation, la note appliquée à chaque poste d'expertise sera la moyenne arithmétique des

notes des experts proposés pour ce poste.

Le soumissionnaire pourrait renforcer l'équipe d'experts qu'il propose par une expertise d'appui. Les experts d'appui ainsi que leurs rôles doivent être clairement mentionnés dans l'offre technique du soumissionnaire, y compris l'intervention en termes d'hommes-jours dans l'offre financière. **Toutefois, l'expertise d'appui ne sera pas notée et ne devra pas dépasser l'effort d'hommes-jours de l'expertise clé**, supposé intervenir dans la mission comme expertise principale à noter. Également, le coût associé à cette expertise d'appui doit être clairement mentionné et faire partie intégrante de l'offre financière.

9. LIEU DES TRAVAUX DE LA MISSION

Le lieu de déroulement de la mission est la ville de Tunis et ses environs.

10. LANGUE UTILISEE

Tous les travaux prévus pour la réalisation de la présente mission doivent être réalisés en langue Française.

11. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OFFRES

11.1 CONSTITUTION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Il appartient au soumissionnaire de répondre précisément au dossier d'appel d'offres et ce en présentant une offre technique et une offre financière séparées et comme suit :

- ✓ **L'offre technique** comprend obligatoirement les pièces suivantes :
 - Une présentation de l'entreprise, les références pertinentes et les justificatifs ;
 - Tous les documents administratifs demandés dans la fiche technique de la section 2 du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence ;
 - Le CV des experts proposés faisant apparaître de manière claire les références pertinentes ;
 - Une méthodologie décrivant l'ensemble des tâches à réaliser en mettant l'accent sur la démarche, les outils, la source des informations ...,
 - Un planning de réalisation des tâches prévues, incluant le niveau d'effort par tâche (en hommes jours) assigné aux experts proposés

- ✓ **L'offre financière** doit intégrer et faire apparaître les coûts unitaires et totaux d'hommes jours des experts, les frais forfaitaires relatifs au transport aérien et de séjour à Tunis pour les experts non-résidents en Tunisie et les autres frais. Par conséquent le PNUD ne prendra pas en charge le frais de transport aérien et de séjour à Tunis des experts non-résidents du soumissionnaire sélectionné, étant donné que ces frais ont été intégrés au préalable dans son offre financière.
Aussi, il importe de noter que les frais de logistique concernant l'organisation de toute session de renforcement des capacités dans le cadre de la présente mission seront pris en charge par le PNUD et ne doivent pas, par conséquent figurer dans l'offre financière du soumissionnaire.

11.2 Evaluation des offres

- La commission d'évaluation procédera à l'élimination des offres non conformes à l'objet ou qui ne répondent pas aux conditions du dossier d'appel d'offres associé aux présents termes de référence.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres techniques (parmi les offres recevables) en suivant la méthodologie d'évaluation technique ci-après développée.

- Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 700 points seront retenues pour l'évaluation financière.
- La commission d'évaluation procédera à l'évaluation des offres financières (relatives aux offres techniques ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 700 points) en suivant la méthodologie d'évaluation financière ci-après développée.
- L'évaluation fera l'objet d'une sélection au mieux disant tenant compte d'une pondération de 70% de la note technique et de 30% de la note financière.

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION / LISTE DE CONTROLE

Ce formulaire sert de liste de contrôle pour la préparation de votre proposition. Veuillez remplir les formulaires de soumission conformément aux instructions figurant dans les formulaires et les retourner dans le cadre de votre soumission de proposition. Aucune modification au format des formulaires ne sera autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre proposition, veuillez-vous assurer de vous conformer aux instructions de soumission de la FT 22.

Enveloppe de proposition technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission requis ?	
▪ Form A : Formulaire de soumission de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
▪ Form B : Formulaire d'information du soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Form C : Formulaire d'information pour les Joint-Venture/Consortium/ Association	<input type="checkbox"/>
▪ Form D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Form E : Formulaire de la proposition technique	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Enveloppe de proposition financière :

(Doit être soumis dans une enveloppe scellée séparée/email protégé par mot de passe)

▪ Form F : Formulaire de soumission de la proposition financière	<input type="checkbox"/>
▪ Form G : Formulaire de proposition financière	<input type="checkbox"/>

FORM A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition no [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que notre société, ses filiales ou ses employés, y compris les membres de JV/Consortium/Association ou sous-traitants ou fournisseurs pour toute partie du contrat :

- a) n'est pas sous l'interdiction de participer aux achats par l'Organisation des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, les interdictions issues des listes de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- b) n'ont pas été suspendus, radiés, sanctionnés ou autrement identifiés comme inéligibles par une organisation des Nations Unies ou par le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) n'ont pas de conflit d'intérêts conformément à l'instruction aux soumissionnaires clause 4 ;
- d) ne pas employer, ou anticiper l'emploi, toute personne qui est, ou a été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année, si ledit membre du personnel de l'ONU a ou a eu des relations professionnelles antérieures avec notre entreprise en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec les Nations Unies (conformément aux restrictions des Nations Unies pour l'après-mandat publiées dans la circulaire ST/SGB/2006/15);
- e) n'ont pas déclaré faillite, ne sont pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et qu'il n'y a pas de jugement ou de poursuite judiciaire en cours contre eux qui pourraient nuire à leurs opérations dans un avenir prévisible ;
- f) s'engagent à ne pas se risquer dans des pratiques proscrites, y compris, mais sans s'y limiter, la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction ou toute autre pratique contraire à l'éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et à mener des affaires d'une manière qui évite tout financement, des risques opérationnels, de réputation ou autres à l'ONU et que nous adoptons les principes du code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations faites dans cette proposition sont vraies et nous acceptons que toute mauvaise interprétation ou fausse déclaration contenue dans cette proposition peut conduire à notre disqualification et/ou sanction par le PNUD.

Nous proposons de fournir des services conformes aux documents d'appel d'offres, y compris les conditions générales de contrat du PNUD et conformément aux termes de référence.

Notre proposition est valable et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche technique de soumission.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Je soussigné, certifie que je suis dûment autorisé par [insérer le nom du soumissionnaire] à signer cette proposition et à l'engager si le PNUD accepte cette proposition.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM B : FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom légal du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement	[Compléter]
Information du Représentant Autorisé du soumissionnaire	Nom et Titre: [Compléter] Téléphone: [Compléter] Email : [Compléter]
Etes-vous enregistré comme fournisseur auprès d'UNGM ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UGNM]
Etes-vous un fournisseur UNDP ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Oui, [insérer le numéro de fournisseur UNDP]
Pays d'exploitation	[Compléter]
No. D'employés à temps plein	[Compléter]
Certificats d'Assurance Qualité (ex. ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat valide):	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une certification telle que ISO 14001 relative à l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre compagnie possède-t-elle une politique environnementale écrite ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Personne de référence que le PNUD peut contacter pour des demandes de clarification lors de l'évaluation des propositions	Nom et Titre : [Compléter] Téléphone : [Compléter] Email : [Compléter]
Veuillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil de l'entreprise, qui ne doit pas dépasser quinze (15) pages, y compris les brochures imprimées et les catalogues de produits pertinents pour les produits/services achetés ▪ Certificat d'enregistrement d'entreprise ▪ Certificat d'enregistrement ou de paiement d'impôt délivré par l'autorité de référence attestant que le soumissionnaire est mis à jour avec ses obligations de paiement d'impôt, ou certificat d'exonération fiscale, si un tel privilège est apprécié par le soumissionnaire ▪ Papiers d'enregistrement de nom commercial, s'il y a lieu ▪ Permis de l'administration nationale d'opérer dans un lieu d'affectation, s'il y a lieu

- Lettre officielle de nomination en tant que représentant local, si le prestataire soumet une proposition au nom d'une entité située à l'extérieur du pays
- Procuration

FORM C : FORMULAIRE D'INFORMATION POUR LES JOINT-VENTURE/CONSORTIUM/ ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

À remplir et à retourner avec votre proposition si la proposition est présentée en tant que coentreprise/Consortium/Association.

No	Nom du partenaire et coordonnées <i>(Adresse, téléphone, fax, e-mail)</i>	Proportion proposée des responsabilités (en%) et du type de services à effectuer
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal

(L'autorité de lier le JV, le consortium, l'Association pendant le processus du RFP et, dans le cas où un contrat est adjugé, pendant l'exécution de contrat)

[Compléter]

Nous avons joint une copie du document ci-dessous signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique et la confirmation de la responsabilité conjointe et séparable des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** Accord de JV/Consortium/Association agreement

Nous confirmons par la présente que si le contrat est adjugé, toutes les parties de la coentreprise / Consortium/Association sont solidairement responsables envers le PNUD pour l'accomplissement des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORM D : FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

S'il s'agit d'une JV/Consortium/Association, à compléter par chaque partenaire.

Historique des contrats non-performants

- La non-exécution des contrats n'a pas eu lieu au cours des 3 dernières années
- Contrat (s) non effectué (s) durant les 3 dernières années

Année	Proportion du contrat non exécutée	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Raison(s) de non-performance:	

Historique des litiges (inclus les litiges en cours)

- Pas d'historique des litiges depuis 3 ans
- Historique des litiges

Année du litige	Montant concerné (en US\$)	Informations du Contrat	Montant total du contrat (valeur totale en USD \$)
		Nom du Client : Adresse du Client : Objet du litige : Partie qui a initié le litige : Statut du litige : Partie qui a eu gain de cause si le litige a été résolu :	

Expérience pertinente précédente

N'énumérez que les affectations précédentes qui ont été exécutées avec succès au cours des 3 dernières années.

Énumérez uniquement les affectations pour lesquelles le soumissionnaire a été légalement contracté ou sous-traité par le client en tant que société ou en étant l'un des partenaires du consortium/JV. Les travaux effectués par les experts individuels du soumissionnaire travaillant en privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent être réclamés comme l'expérience pertinente du soumissionnaire, ou celui des associés ou des sous-consultants du soumissionnaire, mais peuvent être réclamés par les experts eux-mêmes dans leur Cvs. Le soumissionnaire devra être disposé à étayer l'expérience revendiquée en présentant des copies des documents et références pertinents si le PNUD le demande.

Nom du projet et pays d'affectation	Nom du client et contact de référence	Valeur du contrat	Période de l'activité	Types d'activités

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches de données de projet avec plus de détails pour les affectations ci-dessus.

- Ci-joints les déclarations de performance satisfaisante des trois principaux clients ou plus..

Etat financier

Chiffre d'affaires annuel pour les 3 dernières années	Année	USD
	Année	USD
	Année	USD
Dernière note de crédit (le cas échéant), indiquez la source		

Information financière (en US\$ equivalent)	Information pour les 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations du bilan</i>		
Total Actifs (TA)			
Total Passifs (TL)			
Actifs actuels (CA)			
Passifs actuels (CL)			
	<i>Information tirée de l'état des résultats</i>		
Total / Recettes brutes (TR)			
Profits avant Taxes (PBT)			
Profit Net			
Ratio actuel			

- Ci-jointes des copies des États financiers vérifiés (bilans, y compris toutes les notes connexes et comptes de résultat) pour les années requises ci-dessus, conformément aux conditions suivantes :

- Doit refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à une JV, et non des sociétés sœurs ou mères ;
- Les états financiers historiques doivent être vérifiés par un comptable public accrédité ;
- Les États financiers historiques doivent correspondre aux périodes comptables déjà remplies et vérifiées. Aucune déclaration pour les périodes partielles n'est acceptée.

FORM E : FORMULAIRE DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

La proposition du soumissionnaire devra être organisée pour suivre ce format de proposition technique. Lorsque le soumissionnaire est soumis à une exigence ou demande d'utiliser une approche spécifique, le soumissionnaire doit non seulement énoncer son acceptation, mais aussi décrire comment il entend se conformer aux exigences. Lorsqu'une réponse descriptive est demandée, l'omission de fournir cette dernière sera considérée comme non réactive.

SECTION 1 : Qualification, capacité et expertise du soumissionnaire

- 1.1 Brève description de l'organisation, y compris l'année et le pays d'enregistrement, et les types d'activités entreprises.
- 1.2 Capacité organisationnelle générale susceptible d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacité de financement de projets, contrôles de gestion de projet, mesure dans laquelle tout travail serait sous-traité (dans l'affirmative, fournir des précisions).
- 1.3 Pertinence des connaissances et de l'expérience spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans la région/le pays.
- 1.4 Procédures d'assurance de la qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.5 L'engagement de l'organisation envers la durabilité.

SECTION 2 : Méthodologie, approche et plan de mise en œuvre proposés

Cette section devra démontrer la réceptivité du soumissionnaire au TDR en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences, en fournissant une description détaillée des caractéristiques de performance essentielles proposées et en démontrant comment l'approche et la méthodologie proposées satisfont ou dépassent les exigences. Tous les aspects importants doivent être abordés avec suffisamment de détails et les différentes composantes du projet doivent être pondérées de manière adéquate par rapport à l'autre.

Une description détaillée de l'approche et de la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs du projet, en gardant à l'esprit la pertinence des conditions locales et de l'environnement du projet. Préciser comment les différents éléments de service doivent être organisés, contrôlés et livrés.

La méthodologie doit également comporter des détails sur les mécanismes internes d'examen technique et d'assurance de la qualité du soumissionnaire.

Expliquez si un travail serait sous-traité, à qui, combien de pourcentage du travail, la justification, et les rôles des sous-traitants proposés et comment chacun fonctionnera en tant qu'équipe.

Description des mécanismes et des outils de suivi et d'évaluation des performances existants ; comment ils seront adoptés et utilisés pour une exigence spécifique

Plan de mise en œuvre comprenant un diagramme de Gantt ou un calendrier de projet indiquant la séquence détaillée des activités qui seront entreprises et leur calendrier correspondant.

Démontrez comment vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité dans l'exécution du contrat. Tout autre commentaire ou information concernant l'approche et la méthodologie du projet qui seront adoptées.

SECTION 2A : Commentaires et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence

Fournir des commentaires et des suggestions sur le cadre de référence, ou des services supplémentaires qui seront rendus au-delà des exigences du TDR, le cas échéant.

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel clé

- 3.1 Décrire l'approche globale de gestion de la planification et de la mise en œuvre du projet. Inclure un organigramme pour la gestion du projet décrivant la relation entre les postes clés et les désignations. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque personnel et le temps alloué à son implication.
- 3.2 Fournir des CV pour le personnel clé qui sera proposé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les cvs devront démontrer des qualifications dans des domaines pertinents à la portée des services.

Format de CV du personnel clé proposé

NOM DE LA
PERSONNE

[INSERER]

POSITION RETENUE
POUR CETTE
MISSION

[INSERER]

NATIONALITE

[INSERER]

QUALIFICATIONS
LINGUISTIQUES

[INSERER]

EDUCATION/
QUALIFICATIONS

[RESUMER LES ETUDES SUPERIEURES/UNIVERSITAIRES ET AUTRES FORMATIONS SPECIALISEES DES MEMBRES DU PERSONNEL, EN DONNANT LES NOMS DES ECOLES, LES DATES AUXQUELLES ILS SONT PRESENTS ET LES DIPLOMES/QUALIFICATIONS OBTENUS.]

[INSERER]

CERTIFICATIONS
PROFESSIONNELLE
S

[FOURNIR DES DETAILS SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES RELATIVES A LA PORTEE DES SERVICES]

- NOM DE L'INSTITUTION : [INSERER]
- DATE DE CERTIFICATION : [INSERER]

HISTORIQUE DES
EMPLOIS /
EXPERIENCE

[ÉNUMERER TOUS LES POSTES OCCUPES PAR LE PERSONNEL (EN COMMENÇANT PAR LE POSTE ACTUEL, LA LISTE DANS L'ORDRE INVERSE), DONNER LES DATES, LE NOM DE L'ORGANISATION QUI EMPLOIE, LE TITRE DU POSTE DETENU ET LE LIEU DE L'EMPLOI. POUR L'EXPERIENCE DES CINQ DERNIERES ANNEES, PRECISEZ LE TYPE D'ACTIVITES EXECUTEES, LE DEGRE DE RESPONSABILITE, L'EMPLACEMENT DES AFFECTATIONS ET TOUTE AUTRE INFORMATION OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE JUGEE PERTINENTE POUR CETTE AFFECTATION.]

[INSERER]

REFERENCES

[FOURNIR DES NOMS, DES ADRESSES, DES COORDONNEES DE TELEPHONE ET DE COURRIEL POUR DEUX (2) REFERENCES]

	REFERENCE 1:
	[INSERER]
	REFERENCE 2:
	[INSERER]

JE SOUSSIGNE, CERTIFIE QUE, AU MIEUX DE MES CONNAISSANCES ET DE MES CONVICTIONS, CES DONNEES DECRIVENT CORRECTEMENT MES QUALIFICATIONS, MES EXPERIENCES ET D'AUTRES INFORMATIONS

PERTINENTES SUR MOI-MEME.

Signature de la personne

Date (D/M/Y)

FORM F : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Nous, les soussignés, proposons de fournir les services pour [insérer le titre des services] conformément à votre demande de proposition N° [insérer le numéro de référence de la RFP] et notre proposition. Nous soumettons notre proposition, qui inclut cette proposition technique et notre proposition financière scellée sous une enveloppe séparée. Notre proposition financière ci-jointe est d'un montant de [insérer le montant en lettres et en chiffres]. Notre proposition est valide et reste liée pour la période de temps spécifiée dans la fiche de soumission. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter toute proposition que vous recevez.

Nom: _____

Titre: _____

Date: _____

Signature: _____

[Cachet officiel du soumissionnaire]

FORM G : FORMULAIRE DE PROPOSITION FINANCIERE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer le nom du soumissionnaire]	Date	Sélectionner la date
Référence du RFP :	[Insérer la référence du RFP]		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière suivant le format ci-dessous et de le soumettre dans une enveloppe distincte de la proposition technique indiquée dans l'instruction aux soumissionnaires. Toute information financière fournie dans la proposition technique conduira à l'exclusion du soumissionnaire.

La proposition financière doit correspondre aux exigences du mandat et de la proposition technique du soumissionnaire.

Devise monétaire de la proposition : [Insérer une devise]

Tableau 1 : Sommaire des prix globaux

	Montant(s)
Honoraires professionnels (du tableau 2)	
Autres coûts (du tableau 3)	
Montant total de la proposition financière	

Tableau 2 : Répartition des honoraires professionnels

Nom	Position	Honoraire	No. de Jours/Mois/ heures	Montant total
		A	B	C=A+B
Sur site				
Home Based				
Sous total Honoraires :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
Vols internationaux	Voyage A/R			
Indemnité de subsistance	Jour			
Frais de déplacements divers	Voyage			
Frais de transport locaux	Forfait			
Dépenses individuelles				
Autres coûts (préciser)				
Sous total Autres coûts :				

Tableau 4 : Répartition du prix par activité/livrable

Livrable/ Description de l'activité	Temps alloué (H/J)	Honoraires professionnels	Autres coûts	Total
Livrable 1 : Une note méthodologique mise à jour suite à la réunion de démarrage				
Livrable 2 : Un rapport portant sur le bilan des réalisations et la mise à jour de l'objectif d'atténuation				
Livrable 3 : Un rapport sur l'évaluation des besoins de financement, l'évaluation des impacts, y compris l'égalité genre, la mise en place du système MRV, l'élaboration de la feuille de route et des indicateurs de suivi de la CDN				
Livrable 4 : Un rapport final détaillé sur la mise à jour de la CDN dans le domaine de l'atténuation				
Livrable 5 : La CDN consolidée (selon l'approche de la section 5.8) à soumettre au secrétariat de la CCNUCC avec tous ses chapitres, y compris un chapitre sur la synergie entre adaptation et atténuation (en français et en				

anglais). - Un résumé exécutif de la CDN en versions française et anglaise				
--	--	--	--	--

